

Catalogue des prestations annexes du Distributeur SICAE-OISE

Version 2.8.6

Applicable au 1^{er} Août 2018

SICAE-OISE

Société Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole d'Electricité 32, rue des Domeliers – BP 70525 60205 Compiègne CEDEX

Tél: 03.44.92.71.00 – Fax: 03.44.92.71.91 C.C.P. Paris 9059 C – SIRET 925 620 262 00020 – CODE APE 3513 Z

SUIVI DES MODIFICATIONS

Date	Version	Modifications apportées
25/05/2011	2.6	 Ajout du tableau de suivi des modifications, Remise en forme des fiches (de paysage vers portrait recto/verso), Remise en forme des généralités.
01/09/2011	2.7	Modification des prix (augmentation de 1,9 % au 1 ^{er} septembre 2011)
28/09/2011	2.7.1	Remise en forme du document (Correction du sommaire)
28/09/2012	2.7.3	Augmentation de 2,5 % au 1 ^{er} septembre 2012
02/09/2013	2.7.4	Augmentation de 1,6 % au 1 ^{er} septembre 2013
01/01/2014	2.7.5	Prise en compte du changement de taux de TVA au 1 ^{er} janvier 2014
01/08/2014	2.8.0	Prise en compte de la délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 22 mai 2014 : • Augmentation des prix de 0,7 % • Création de la prestation « correction d'index de MES, Résiliation ou changement de FR », • Modification du descriptif de certaines prestations, • Gratuité de la diminution de PS, • Gratuité du changement d'option tarifaire pour les tarifs en extinction, • Gratuité de transmission de l'historique de mesures dans certaines conditions.
26/11/2014	2.8.1	Suppression des versions EXPRESS dans le catalogue, remplacées par une Mise en Service EXPRESS
05/12/2014	2.8.2	 Modification des délais pour les changements de Fournisseurs (Date de changement au 1^{er} du mois M+1, pour toute demande formulée un jour du mois M)
22/06/2015	2.8.3	 Augmentation des prix de 0,4 % au 01/08/2015 (Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 13 mai 2015) Modifications des délais de réalisation des prestations de « changement de fournisseur » pour les points de connexion en HTB, HTA et BT > 36 kVA, de « modification de la formule tarifaire d'acheminement (en HTB, HTA et BT>36kVA) » et de « modification des puissances souscrites (en HTB, HTA et BT>36kVA) »
18/07/2016	2.8.4	 En application du point B.6 des règles tarifaires relatives aux prestations annexes réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux d'électricité annexée à la délibération du 3 mars 2016 modifiée par la délibération du 16 juin 2016, les tarifs des prestations annexes évoluent au 1er août 2016 de 0 %. En application du point B.3.2 de la délibération du 3 mars 2016, le tarif de la prestation de mise en service sur raccordement existant pour les points de connexion en soutirage BT≤36 kVA est de 21,86 €HT à compter du 1er août 2016
01/08/2017	2.8.5	 En application du point 3.6 de la délibération du 16 novembre2016, les tarifs des prestations annexes évoluent au 1^{er} août 2017 de 0,2 %. En application du point 3.3.2 de la délibération du 16 novembre 2016, le tarif de la prestation de mise en service sur raccordement existant pour les points de connexion en soutirage BT≤36 kVA est de 20,07 € HT à compter du 1^{er} août 2017
01/08/2018	2.8.6	 Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 3 mai 2018 portant décision sur l'évolution annuelle des tarifs des prestations réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité ○ En application du point 3.6 de la délibération du 16 novembre2016, modifié par la délibération du 20 avril 2017, les tarifs des prestations annexes à l'exception de la mise en service sur raccordement existant évoluent au 1^{er} août 2018 de 1 %. ○ En application du point 3.3.2 de la délibération du 16 novembre 2016 susmentionnée, le tarif de la prestation de mise en service sur raccordement existant pour les points de connexion en soutirage BT≤36 kVA est de 17,69 € HT à compter du 1^{er} août 2018

SOMMAIRE

Préambule	7
Structure des documents	7
Fiche descriptive	8
Demande d'une prestation	10
Annulation ou report d'une prestation	10
Cas du refus de la prestation par l'Utilisateur	10
Canaux d'échange	11
Heures de réalisation d'une prestation	11
Abandon de propriété du dispositif de comptage	13
Activation de la sortie télé-information	15
Augmentation de puissance souscrite pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA	17
Augmentation de puissance souscrite pour un site BT sup. à 36 kVA	19
Augmentation de puissance souscrite pour un site HTA	21
Augmentation de puissance souscrite et modification de la formule tarifaire site BT inf. ou égal à 36 kVA	2 3
Bilan personnalisé de Continuité	2 5
Bilan personnalisé de Qualité	27
Bilan standard de continuité	29
Changement de Fournisseur pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA	31
Changement de Fournisseur pour un site BT sup. à 36 kVA, ou HTA	33
Changement de Responsable d'Equilibre	35
Contrôle de cohérence d'un dispositif de comptage BT inf. ou égal à 36 kVA par un compteur en doublon	37
Coupure pour impayé ou manquement contractuel d'un site en injection BT inf. à 36 kVA	39
Coupure pour impayé ou manquement contractuel d'un site en soutirage BT inf. à 36 kVA	41
Coupure pour impayé ou manquement contractuel d'un site BT sup. à 36 kVA ou HTA	43
Dédit	45
Déplacement vain	47
Diminution de puissance souscrite pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA	49
Diminution de puissance souscrite pour un site BT sup. à 36 kVA	51
Diminution de puissance souscrite pour un site HTA	53
Diminution de puissance souscrite et modification de la formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA	55
Duplicata de document	57
Enquête sur les flux de soutirage d'un PDL	59
Etude de déplacement d'ouvrages	61
Etude de perturbations	63

Etude detaillee de raccordement	65
Forfait agent assermenté	67
Intervention de courte durée	69
Intervention EXPRESS	71
Intervention pour permettre la vérification des protections HTA	73
Intervention sur installation intérieure	75
Isolation d'un réseau nu Basse Tension aérien	77
Mise en place d'un système de téléreport des index	79
Mise en place d'un dispositif d'échange d'informations d'exploitation (DEIE)	81
Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivées	83
Mise en service sur raccordement existant, réalisée lors de la résiliation	85
Mise en service sur raccordement existant d'un PDS BT inf. ou égal à 36 kVA	87
Mise en service sur raccordement existant d'un PDS BT sup. à 36 kVA	89
Mise en service sur raccordement existant d'un PDS HTA	91
Mise en service EXPRESS sur raccordement existant d'un PDS BT inf. ou égal à 36 kVA	93
Mise en service ou rétablissement, sur raccordement existant, dans la journée d'un PDS BT inf. à 36 kVA	95
Mise sous tension pour essais des installations électriques d'un PDL BT inf. ou égal à 36 kVA	97
Mise sous tension pour essais des installations électriques d'un PDL BT sup. à 36 kVA	99
Mise sous tension pour essais des installations électriques d'un PDL HTA	101
Modification de comptage à lecture directe	103
Modification de comptage sur réducteur de mesures	105
Modification de la formule tarifaire site BT inf. ou égal à 36 kVA	107
Modification de la formule tarifaire d'un PDL BT sup. à 36 kVA	109
Modification de la formule tarifaire d'acheminement pour un site HTA	111
Modification des codes d'accès au compteur	113
Paramétrage d'une synchrone de courbes de mesure	115
Mise en service à la suite d'un nouveau raccordement d'un PDS BT inf. à 36 kVA	117
Mise en service à la suite d'un nouveau raccordement d'un PDL BT sup. à 36 kVA	119
Mise en service à la suite d'un nouveau raccordement d'un PDL HTA	121
Production de réactif par batteries de condensateurs au poste HBT-HTA	123
Raccordement du dispositif de comptage à une ligne téléphonique	125
Réduction de puissance en soutirage par réglage du disjoncteur	127
Réduction de puissance en soutirage par la pose de mini-interrupteurs	129
Relevé de courbes de mesure par GSM	131
Relève spéciale	133

Correction d'index	135
Remplacement du compteur	137
Remplacement du disjoncteur	139
Résiliation sans suppression du raccordement	141
Rétablissement suite à une coupure pour impayé PDL BT inf. ou égal à 36 kVA	143
Rétablissement suite à une coupure pour impayé PDL BT sup. à 36 kVA ou HTA	145
Protection de chantier, ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux	147
Retour à la puissance normale	149
Séparation de réseaux	151
Suppression du raccordement	153
Synchronisation du dispositif de comptage	155
Transmission de l'historique des courbes de mesure	157
Transmission de l'historique des index	159
Vérification de la chaine de mesures d'un PDL HTA	161
Vérification des protections HTA	163
Vérification instrumentée du compteur	165
Vérification visuelle du compteur BT inf. ou égal à 36 kVA	167
Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'information	169
Mise à disposition hebdomadaire de courbes de mesure au pas 30 minutes	171
Transmission de courbes de mesure au pas 10 minutes	173
Prestation annuelle de décompte	175

PREAMBULE

Dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité en France le 1_{er} Juillet 2004 et conformément à la communication de la Commission de Régulation de l'Energie du 24 Décembre 2003, ce catalogue décrit les prestations que le Distributeur SICAE-OISE propose aux Utilisateurs du Réseau Public de Distribution et aux Fournisseurs.

Les prestations s'entendent par Point de Livraison (PDL), identifié par son Identifiant Unique.

La présente version est conforme à la Délibération du 16 novembre 2016 portant décision sur la tarification des prestations réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité, modifié par la Délibération du 20 avril 2017 et la Délibération du 3 mai 2018 portant décision sur l'évolution des tarifs.

STRUCTURE DES DOCUMENTS

Le document expose les différentes prestations proposées par SICAE-OISE, sous forme de fiches descriptives. Les prestations peuvent s'adresser aux Points de Livraison (PDL) ayant les caractéristiques suivantes :

- Points de Livraison BT ≤ 36 kVA en Injection,
- Points de Livraison BT ≤ 36 kVA en Soutirage,
- Points de Livraison BT > 36 kVA en Injection,
- Points de Livraison BT > 36 kVA en Soutirage
- Points de Livraison HTA en Injection,
- Points de Livraison HTA en Soutirage.

Les différentes prestations sont identifiées par un unique code.

FICHE DESCRIPTIVE

Référence de la fiche

Référence unique permettant d'identifier sans ambiguïté la prestation.

Désignation de la prestation

La désignation de la présentation permet d'identifier celle-ci. Elle ne constitue pas une description de la prestation.

Description de la prestation

Description détaillée de la prestation.

Référence CRE

C'est la référence du titre de la prestation définie dans la Délibération du 16 novembre 2016.

Segment

Indique à quel segment s'adresse la prestation

Site en Injection ou en soutirage

Indique si la prestation s'adresse aux sites en Injection, en Soutirage, ou aux deux catégories.

Prestations élémentaires incluses

Les composantes techniques de la prestation sont décrites dans cette section, qui peut préciser des conditions particulières de réalisation (en fonction, par exemple, des équipements installés sur le site).

Cas où la demande ne peut pas aboutir

Cette section décrit certaines clauses restrictives, qui entrainent la non recevabilité de la demande de prestation. La liste des clauses présentée dans le catalogue n'est pas exhaustive. Les clauses restrictives ont pour origine les documents suivants :

- Les dispositions réglementaires en vigueur au moment de la demande de prestation,
- Les dispositifs contractuels qui existent entre le GRD et le demandeur de la prestation,
- Le Référentiel Technique du GRD, disponible sur son site Internet http://www.sicae-oise.fr

Si une cause restrictive est remplie, la demande n'est pas recevable. Le motif de non recevabilité est retourné au demandeur avec l'accusé réception de sa demande de prestation. Le demandeur devra, s'il le souhaite, lever le motif de non recevabilité, puis renouveler sa demande.

Dans certains cas, la non recevabilité de la demande ne conduit pas à son rejet, mais peut engendrer des délais de réalisation différents de ceux indiqués dans la fiche descriptive de la prestation. Le demandeur est alors informé des nouveaux délais de réalisation de la prestation dans l'accusé de réception.

Cas où la prestation ne peut pas être réalisée

Cette section décrit les cas pour lesquels la prestation ne sera pas réalisée par le GRD. Dans certaines conditions, précisées sur chaque fiche descriptive, des frais peuvent être appliqués au demandeur de la prestation lorsque celleci n'est pas réalisée :

- S'il est responsable de la « non réalisation » de la prestation, le GRD conviendra avec le demandeur d'une nouvelle date de réalisation,
- Si c'est le Demandeur ou l'Utilisateur qui est responsable de la « non réalisation » de la prestation, des frais de Déplacement Vain sont facturés au demandeur.

Le motif de non réalisation est indiqué par le GRD au demandeur, sur le compte rendu de l'intervention. S'il le souhaite, le demandeur pourra se rapprocher du GRD afin de convenir d'une nouvelle date de réalisation. Dans ce cas, le GRD n'est plus tenu de respecter les délais indiqués dans la fiche descriptive de la prestation.

Prix de la prestation

Cette section indique le prix de la prestation, et de ses éventuelles variantes. Le prix est indiqué Hors Taxes (H.T.) et Toutes Taxes Comprises (T.T.C., Calculée au taux de 20,0 %).

Certaines prestations peuvent être réalisées, selon le souhait du demandeur et en fonction des ressources du GRD disponibles, en dehors des heures ouvrées. Dans ce cas, des majorations sont appliquées. Les montants des majorations sont indiqués dans les fiches descriptives des prestations.

Délai de réalisation

Le délai standard indiqué dans les fiches correspond, sauf indication contraire dans la fiche descriptive, à un délai moyen de réalisation. Le délai commence dès la réception du dossier de demande de prestation complet et conforme.

Pour certaines prestations, il est proposé une version EXPRESS. La prestation sera alors réalisée en respectant les délais de la version express, à condition que le Distributeur dispose des moyens nécessaires. Dans le cas où le Distributeur ne serait pas en mesure de tenir les délais de la version EXPRESS, il réaliserait la prestation dans les délais standards, et la plus-value correspondant à la version EXPRESS ne serait pas facturée.

La plus-value pour une intervention EXPRESS est indiquée dans la fiche descriptive de la prestation « Intervention EXPRESS » du présent catalogue.

DEMANDE D'UNE PRESTATION

Cas d'un Utilisateur en contrat Unique avec un Fournisseur

Généralement, la prestation est demandée directement par le Fournisseur, qui doit avoir un contrat GRD-F en cours de validité avec le GRD SICAE-OISE. Certaines prestations peuvent cependant être formulées directement par l'Utilisateur (ces prestations sont identifiées sur les fiches descriptives). Lorsque l'Utilisateur en Contrat Unique est à l'origine de la demande, le Fournisseur reste redevable du montant de la prestation au GRD, conformément aux modalités du contrat GRD-F en vigueur.

Cas d'un Utilisateur en contrat CARD avec le GRD

Dans ce cas, les prestations sont demandées directement par l'Utilisateur au GRD. L'Utilisateur est redevable du montant de la prestation lorsque celle-ci a été réalisée.

ANNULATION OU REPORT D'UNE PRESTATION

Le demandeur peut demander l'annulation, ou le report d'une prestation, dans les conditions suivantes :

- Si la demande d'annulation intervient le jour prévu de l'intervention, l'annulation n'est plus possible (L'intervention est en cours de réalisation),
- Si la demande d'annulation ou de report parvient au GRD dans les deux jours qui précédent la date prévue de l'intervention, celui-ci doit s'acquitter auprès du GRD des frais décrits dans la prestation « DEDIT »,
- Dans le cas contraire, l'annulation ou le report de prestation ne fait pas l'objet d'une facturation spécifique de la part du GRD.



Si la demande correspond à une nouvelle planification, les délais de réalisation de la prestation commencent dès réception par le GRD de la demande de report.

CAS DU REFUS DE LA PRESTATION PAR L'UTILISATEUR

L'Utilisateur en Contrat Unique peut, dans certains cas, s'opposer à la réalisation de la prestation demandée par son Fournisseur. Si le GRD ne peut pas réaliser la prestation sans l'accord de l'Utilisateur, la prestation n'est pas réalisée. Seuls les frais de Déplacement Vain sont facturés au demandeur. Le motif de non réalisation est indiqué par le GRD au demandeur, sur le compte rendu de l'intervention. Si le demandeur souhaite une nouvelle fois la réalisation de la prestation, il devra faire une nouvelle demande auprès du GRD.

Ces modalités ne s'appliquent pas pour les prestations de « Coupure pour Impayé », qui font l'objet de conditions explicitées sur les fiches descriptives.

CANAUX D'ECHANGE

Fournisseurs en contrat Unique avec un Utilisateur

Les Fournisseurs en contrat Unique avec un Utilisateur doivent formuler directement la demande de prestation sur le Portail Internet du GRD SICAE-OISE. Les codes d'accès au portail sont communiqués au Fournisseur lors de la signature du contrat GRD-F. Le fournisseur doit alors compléter le formulaire électronique disponible sur le portail, qui se substitue au formulaire de demande de prestation disponible sur le site http://www.sicae-oise.fr.

Lorsque le portail est indisponible, ou que la demande d'une prestation particulière n'est pas prévue au niveau du portail, la demande peut être formulée au moyen d'un formulaire générique de demande de prestation. Ce formulaire peut être téléchargé sur le site Internet du GRD SICAE-OISE : http://www.sicae-oise.fr. Il doit être retourné par courriel à l'adresse suivante : acces.fournisseur@sicae-oise.fr

Utilisateurs en contrat CARD avec le GRD

La demande doit être formulée au moyen du formulaire générique. Ce formulaire peut être téléchargé sur le site Internet du GRD SICAE-OISE : http://www.sicae-oise.fr. Une fois complété, il est retourné au GRD SICAE-OISE de la manière suivante :

Soit par voie postale, à l'adresse suivante :

SICAE-OISE

Direction de la Gestion du Réseau Division Moyens Communs 32 Rue des Domeliers BP 70525 60205 COMPIEGNE CEDEX

Soit par télécopie, au numéro suivant :

03.44.23.39.87

• Soit par Courrier à l'adresse suivante :

acces.reseau@sicae-oise.fr

Utilisateurs en contrat Unique avec un Fournisseur

Certaines prestations, clairement identifiées sur la fiche descriptive, peuvent être demandées directement par un Utilisateur en Contrat Unique avec un Fournisseur. Les canaux d'échange sont les mêmes que dans le cas d'un Utilisateur en contrat CARD avec le GRD.

HEURES DE REALISATION D'UNE PRESTATION

Sauf indication contraire dans le présent catalogue, les prestations sont réalisées en heures ouvrées. Certaines prestations, clairement identifiées dans le présent catalogue, peuvent être réalisées en dehors des heures ouvrées. Lorsque le client est à l'initiative de la demande, le prix de la prestation est alors majoré.

FIC	CHES DE	ESCRIPT	IVES D	ES PRI	ESTATIO	ONS

0120			
3.3.33.2	ABANDON DE PROPRIETE DU DISPOSITIF DE COMPTAGE		
transfert de propriété au du Dispositif de Comptag	lorsque le dispositif de comptage est propriété de l'Utilisateur, à son profit de Distributeur. Le Distributeur se charge de la remise en conformité e. Le dispositif de comptage propriété du Distributeur est mis en location rif d'Utilisation des Réseaux Publics de Distribution d'Electricité.	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	
		НТА	Х
		Injection	
		Soutirage	Х
 Mise à jour du Sy Le Dispositif de Comptage Déplacement d'u Remplacement d Programmation o 	n'est pas défaillant priété gratuit du Dispositif de Comptage au profit du Distributeur stème d'Informations du Distributeur est défaillant n agent sur site u Dispositif de Comptage du compteur elle du bon fonctionnement du Dispositif de Comptage		
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
	erroné ou incomplet être formulée par le propriétaire du dispositif de comptage, ou un tiers dûme	nt mandaté	

_	
Λ1	าก
.,,	711

Abandon de propriété du dispositif de comptage

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

• Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
012001	L'intervention technique n'est pas facturée.	0,00€	0,00€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

• Délai à convenir avec l'Utilisateur

0231	ACTIVATION DE LA SORTIE TELE-INFORMATION		
3.3.38			
et de la relève du compte	our les compteurs équipés d'une sortie télé-information, de son activation, eur. Les modalités de raccordement de la Télé-information sont précisées age du Distributeur, disponible sur son site Internet (www.sicae-oise.fr).	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage	x x x x x
Relève du compte	n agent sur site ortie télé-information eur		
Le formulaire estLe compteur ne d	erroné ou incomplet dispose pas de sortie télé-information. dans le périmètre du Fournisseur		

Activation de la sortie télé-information

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

• Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
023101	Activation sortie télé-information BT inf. ou égal à 36 kVA	25,94 €	31,13 €
023102	Activation sortie télé-information BT sup. à 36 kVA ou HTA	100,44 €	120,53€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

• 10 jours ouvrés

0317	AUGMENTATION DE PUISSANCE SOUSCRITE POUR UN SITE BT	INF. OU EGAL	A 36
3.3.9	KVA		
	à l'augmentation de la puissance souscrite sans modification des rdement, ni de l'option tarifaire. Elle peut nécessiter la mise hors tension es.	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage	X
		Journage	
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
 Relève du compte Réglage du disjon Mise à jour du sys PRESTATION REALISEE AVI Pour une Installatension, des frais 	octeur stème d'information du Distributeur <u>EC DES FRAIS COMPLEMENTAIRES</u> ation de production, dès lors qu'il est nécessaire d'isoler le dispositif de d complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appli cionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-1	qués en cas d'ab	sence du
	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
La capacité du résPuissance deman	erroné ou incomplet seau est insuffisante dée supérieure à la puissance de raccordement dans le périmètre du Fournisseur		

Augmentation de puissance souscrite pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation reportée sans facturation

- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
- Indisponibilité du matériel devant être remplacé

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
031701	Augmentation de puissance souscrite pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, sans intervention sur site	3,04 €	3,65 €
031702	Augmentation de puissance souscrite pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, réglage du disjoncteur	30,98€	37,18 €
031703	Augmentation de puissance souscrite pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, Intervention sur 2 appareils	46,11€	55,33 €
031704	Augmentation de puissance souscrite pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, Intervention sur 3 appareils	55,77€	66,92 €
031705	Augmentation de puissance souscrite avec remplacement du tableau de comptage pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA (Intervention sur plus de 3 appareils)	130,21€	156,25€
031706	Augmentation de puissance souscrite demandée moins d'un an après la pose d'un compteur évolué	0,00€	0,00€
031707	Augmentation de puissance souscrite demandée moins de 12 mois après une baisse de puissance souscrite et réalisée sans déplacement ou avec un déplacement pour un apparail	40,48 €	48,58€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

• 10 jours ouvrés

0318	0318 3.3.8 AUGMENTATION DE PUISSANCE SOUSCRITE POUR UN SITE BT SUP. A 36 KVA				
3.3.8					
Pour les points de connexion en soutirage en BT > 36 kVA, la prestation consiste en l'augmentation de la puissance souscrite (lorsque cette modification ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage) dans des conditions de réalisation qui dépendent de la situation technique rencontrée sur place. En cas de déplacement, cette prestation comprend également le relevé des index. Cette prestation ne comprend pas la modification de l'option tarifaire.		BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage	X		
Prestation réalisée sans de Modification de la Si nécessaire, télé Prestation réalisée avec de Déplacement d'u Relève du compte Si nécessaire, ren Programmation de	 Si nécessaire, télé programmation du compteur Prestation réalisée avec déplacement Déplacement d'un agent sur site Relève du compteur Si nécessaire, remplacement du compteur Programmation du compteur 				
Le formulaire estLa capacité du réPuissance deman	erroné ou incomplet seau est insuffisante dée supérieure à la puissance de raccordement dans le périmètre du Fournisseur				

Augmentation de puissance souscrite pour un site BT sup. à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation reportée sans facturation

- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
- Indisponibilité du matériel devant être remplacé

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
031806	Modification de puissance souscrite	64,77€	77,72 €

<u>DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION</u>

Délai standard

• Si la modification de formule tarifaire est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaire

0320	0320 AUGMENTATION DE PUISSANCE SOUSCRITE POUR UN SITE HTA		
3.3.8 AUGMENTATION DE PUISSANCE SOUSCRITE POUR UN SITE HTA			
Pour les points de connexion en soutirage en HTA, la prestation consiste en l'augmentation de la puissance souscrite (lorsque cette modification ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage) dans des conditions de réalisation qui dépendent de la situation technique rencontrée sur place. En cas de déplacement, cette prestation comprend également le relevé des index. Cette prestation ne comprend pas la modification de l'option tarifaire.		BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	
Le cas échéant, le remplace	НТА	x	
		Injection	
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMENT Prestation réalisée sans dé			
Modification de la	puissance souscrite dans le système d'information programmation du compteur		
Prestation réalisée avec dé	<u>éplacement</u>		
 Programmation d 	eur nplacement du compteur u compteur		
	PE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
La capacité du résPuissance demand	erroné ou incomplet seau est insuffisante dée supérieure à la puissance de raccordement lans le périmètre du Fournisseur		

Augmentation de puissance souscrite pour un site HTA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Panneau de comptage inaccessible ou encombré
- Les travaux à la charge du demandeur ne sont pas terminés

Prestation reportée sans facturation

- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
- Indisponibilité du matériel devant être remplacé

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
032007	Modification de puissance souscrite	64,77€	77,72 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

• Si la modification de formule tarifaire est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaire

0417	AUGMENTATION DE PUISSANCE SOUSCRITE ET MODIFICATION	N DE LA FORM	ULE
3.3.7 et 3.3.9	TARIFAIRE SITE BT INF. OU EGAL A 36 KVA		
augmentation de la pui	en la modification de la formule tarifaire d'acheminement et à une ssance souscrite. Lorsque la prestation nécessite un déplacement sur site, les salisées en même temps.	BT ≤ 36 kVA	Х
		BT > 36 kVA	
		НТА	
		Injection	
		Soutirage	X
PRESTATIONS ELEME	NTAIRES INCLUSES		
	ule tarifaire d'acheminement		
 Déplacement é Relève du com 	ventuel d'un agent sur site		

- Si nécessaire, remplacement du compteur
- Programmation du compteur
- Modification de la formule tarifaire dans le système d'information du Distributeur

Augmentation de la puissance souscrite

- Réglage du disjoncteur
- Modification de la puissance souscrite dans le système d'information

Remplacement du tableau de comptage

Le remplacement du tableau de comptage est réalisé sur demande

PRESTATION REALISEE AVEC DES FRAIS COMPLEMENTAIRES

Pour une Installation de production, dès lors qu'il est nécessaire d'isoler le dispositif de comptage des sources de tension, des frais complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appliqués en cas d'absence du dispositif de sectionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-100 ou si celui-ci n'est pas accessible ou identifié

CAS OU LA DEMANDE DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR

- Le formulaire est erroné ou incomplet
- La capacité du réseau est insuffisante
- Puissance demandée supérieure à la puissance de raccordement
- L'Utilisateur a déjà bénéficié d'un changement de formule tarifaire au cours des 12 derniers mois
- Le PDL n'est pas dans le périmètre du Fournisseur

Augmentation de puissance souscrite et modification de la formule tarifaire site BT inf. ou égal à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation reportée sans facturation

- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
- Indisponibilité du matériel devant être remplacé

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
041701	Augmentation de puissance souscrite et changement de formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, sans intervention sur site	3,04 €	3,65 €
041702	Augmentation de puissance souscrite et changement de formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, Intervention sur 2 appareils (Compteur et disjoncteur)	46,11€	55,33 €
041703	Augmentation de puissance souscrite et changement de formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, Intervention sur 3 appareils	55,77€	66,92 €
041704	Augmentation de puissance souscrite et changement de formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, Intervention sur plus de 3 appareils (Remplacement du panneau de comptage)	130,21 €	156,25€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

• 10 jours ouvrés

0528	BILAN PERSONNALISE DE CONTINUITE		
3.4.9.2	BILAN PERSONNALISE DE CONTINOTTE		
personnalisés et compren	n l'envoi d'un bilan annuel de continuité établi en fonction d'objectifs ant pour la période concernée, selon les engagements souscrits, le nombre gues ou le nombre global de coupures, leurs motifs, leur durée.	BT ≤ 36 kVA	
Les bilans sont calés sur une année civile.		BT > 36 kVA	
Les bilaits some cales sur ui	ie annee civile.	НТА	Х
		Injection	х
		Soutirage	X
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
	l des coupures brèves et longues affectant le PDS pi d'un bilan annuel		
CAS OLLIA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
Le formulaire est	erroné ou incomplet dans le périmètre du Fournisseur		

0528	Bilan personnalisé de Continuité
------	----------------------------------

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation annulée sans facturation

• Les informations ne sont pas disponibles dans le Système d'Informations du Distributeur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
052801	Prix de la prestation (par an)	305,06€	366,07 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Activation de la prestation

• 1 mois

Envoi du bilan annuel

• Le bilan est envoyé 1 mois après la fin de l'année.

0628	BILAN PERSONNALISE DE QUALITE		
3.4.9.3			
	en l'envoi d'un bilan annuel de qualité établi en fonction d'objectifs ant pour la période concernée, selon les engagements souscrits, le nombre durée, leur profondeur.	BT ≤ 36 kVA	
Les bilans sont calés sur une année civile.		BT > 36 kVA	
		НТА	Х
		Injection	Х
		Soutirage	X
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
Installation d'équipements			
	n agent sur site quipements de mesure de la qualité au niveau du Point de Connexion es équipements sur une ligne de télérelève		
<u>Télérelève</u>			
	lique de l'équipement		
Travaux à la charge de l'Ut			
	n d'une ligne téléphonique n des dispositifs de protection de la ligne téléphonique		
·			
CAS OLLIA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
	erroné ou incomplet		
	dans le périmètre du Fournisseur		

Bilan personnalisé de Qualité

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation reportée sans facturation

- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
- Indisponibilité du matériel devant être posé

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
062801	Prix de la prestation (par an)	1 199,00 €	1 438,80 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Activation de la prestation

• 1 mois

Envoi du bilan annuel

• Le bilan est envoyé 1 mois après la fin de l'année.

0728	BILAN STANDARD DE CONTINUITE		
3.4.9.1	DIEAR STARDARD DE CORTINOTE		
	l'envoi d'un bilan de continuité semestriel comprenant pour la période coupures brèves et longues ou le nombre global de coupures, leurs motifs et	BT ≤ 36 kVA	
Les bilans sont calés sur une année civile.		BT > 36 kVA	
		НТА	Х
		Injection	Х
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
 Décompte semes 	striel des coupures brèves et longues affectant le PDS oi d'un bilan semestriel		
	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
	erroné ou incomplet dans le périmètre du Fournisseur		

0728	Bilan standard de continuité

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

• Les informations ne sont pas disponibles dans le Système d'Informations du Distributeur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
072801	Prix de la prestation (par an)	247,26€	296,71 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Activation de la prestation

• 1 mois

Envoi du bilan semestriel

• Le bilan est envoyé 1 mois après la fin du semestre.

0917			
3.3.3	CHANGEMENT DE FOURNISSEUR POUR UN SITE BT INF. OU EG	IAL A 36 KVA	
	n le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du lu responsable d'équilibre) et la transmission des index de changement de	BT ≤ 36 kVA	х
		BT > 36 kVA	
		НТА	
		Injection	
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
	stème d'Informations du Distributeur courrier électronique de la demande de changement de Fournisseur		
CAS OU LA DEMANDE D Cas général	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
	erroné ou incomplet		
	ue ou d'un CARD à un autre Contrat Unique		
Une clause de rec	cevabilité du contrat GRD-F n'est pas respectée (Chapitre 1.6.3.6)		
Date d'effet maximale			
La date d'effet ne	peut pas être postérieure de plus de 42 jours à la date de la demande		

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
091701	Changement de Fournisseur pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA	0,00€	0,00€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard de réalisation

• Le changement de Fournisseur est réalisé sous 21 jours calendaires.

0922			
3.3.3	CHANGEMENT DE FOURNISSEUR POUR UN SITE BT SUP. A 36 I	KVA, OU HTA	
périmètre du nouveau fo	le rattachement contractuel du point de connexion BT > 36 kVA ou HTA au burnisseur (et du responsable d'équilibre) et la transmission des index de	BT ≤ 36 kVA	
	sseur est réalisé sans intervention sur le dispositif de comptage lorsque la	BT > 36 kVA	х
puissance souscrite et l'o sont reconduits.	option tarifaire du tarif d'acheminement retenus par l'ancien Fournisseur	НТА	х
		Injection	
		Soutirage	X
PRESTATIONS ELEMEN	TAIRES INCLUSES		
	rstème d'Informations du Distributeur courrier électronique de la demande de changement de Fournisseur		
•	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
Cas général • Le formulaire est	erroné ou incomplet		
	que ou d'un CARD à un autre Contrat Unique		
	cevabilité du contrat GRD-F n'est pas respectée (Chapitre 1.6.3.6)		
Date d'effet maximale	tevabilite du contrat GND-F il est pas respectee (Chapitre 1.0.5.0)		
	a pout pas âtre postáriours de plus de 42 iours à la date de la demande		
• La date d'effet fie	e peut pas être postérieure de plus de 42 jours à la date de la demande		

O922 Changement de Fournisseur pour un site BT si

36 kVA, ou HTA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
092201	Changement de Fournisseur pour un site BT sup. à 36 kVA, ou HTA (Non facturée, son coût étant intégralement couvert par les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité).	0,00€	0,00€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Sans intervention sur le dispositif de comptage

• Le changement de Fournisseur est réalisé le jour J souhaité (Ce jour étant supérieur à la date de la demande)

Si le changement de Fournisseur nécessite une intervention sur le dispositif de comptage

• Le changement de Fournisseur est réalisé sous 21 jours calendaires.

0950	CHANGENERIT DE DECDONGARIE DIFOLIULIDE		
3.3.4	CHANGEMENT DE RESPONSABLE D'EQUILIBRE		
La prestation consiste en responsable d'équilibre.	n le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du		
respondable a equilibre.		BT ≤ 36 kVA	Х
		BT > 36 kVA	Х
		НТА	Х
		Injection	Х
		Soutirage	X
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
 Les prestations é 10 du code de l'é 	lémentaires sont décrites dans les règles, approuvées par la CRE, prises en ap nergie.	plication de l'articl	le L.321-
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
 Les clauses de ré du code de l'éner 	alisation sont décrites dans les règles, approuvées par la CRE, prises en applic gie.	cation de l'article l	L.321-10

(0950	Changement de Responsable d'Equilibre
CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE		
	es clauses de no .321-10 du code	on réalisations sont décrites dans les règles, approuvées par la CRE, prises en application de l'article de l'énergie.

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
095001	Changement de Responsable d'Equilibre	0,00€	0,00€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

• Le délai standard de réalisation est fixé par les règles, approuvées par la CRE, prises en application de l'article L.321-10 du code de l'énergie.

1125	CONTROLE DE COHERENCE D'UN DISPOSITIF DE COMPTAGE B	T INF. OU EGAL	. A 36
3.4.8	KVA PAR UN COMPTEUR EN DOUBLON		
cohérence des données	exion en BT inf. à 36 kVA, la prestation consiste à contrôler sur site la enregistrées par le dispositif de comptage, en posant un compteur A l'issue de la prestation, un rapport remis à l'utilisateur.	BT ≤ 36 kVA	Х
		BT > 36 kVA	
		нта	
		Injection	Х
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMEN			
Déplacement d'uInstallation d'unRelève des comp	compteur en doublon avec le compteur existant.		
Dépose du compteur en c	<u>doublon</u>		
Déplacement d'uRelève des compDépose du comp	oteurs		
Compte rendu			
Comparaison de.	s données enregistrées par les deux compteurs		
PRESTATION REALISEE AV	<u>'EC DES FRAIS COMPLEMENTAIRES</u>		
tension, des frai	ation de production, dès lors qu'il est nécessaire d'isoler le dispositif de d s complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appli tionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-1 entifié	qués en cas d'abs	ence du
CAS OU LA DEMANDE	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
	t erroné ou incomplet dans le périmètre du Fournisseur		

1125 Contrôle de cohérence d'un dispositif de comptage BT inf. ou égal à 36 kVA par un compteur en doublon

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• Opposition physique d'un tiers ou de l'Utilisateur

Prestation reportée sans facturation

- Indisponibilité du matériel devant être posé
- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

• Panneau de comptage inaccessible ou encombré

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
112501	Si l'écart entre les deux compteurs est supérieur à la classe de précision cumulée des 2 appareils, la prestation n'est pas facturée.	0,00€	0,00€
112502	Contrôle de cohérence d'un dispositif de comptage BT inf. ou égal à 36 kVA par un compteur en doublon	199,77€	239,72 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

1309	COUPURE POUR IMPAYE OU MANQUEMENT CONTRACTUEL D	UN SITE EN	
3.3.14	INJECTION BT INF. A 36 KVA		
	en la suspension de l'alimentation électrique d'un point de connexion en à 36 kVA. Cette prestation peut être demandée à l'initiative du Distributeur ARD.	BT ≤ 36 kVA	X
		BT > 36 kVA	
		НТА	
		Injection	Х
		Soutirage	
PRESTATIONS ELEMEN Mise hors tension du site			
	d'information accès au compteur		
CAS OLL A DEMANDE	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
Le formulaire est	t erroné ou incomplet dans le périmètre du Fournisseur		

Coupure pour impayé ou manquement contractuel d'un site en injection BT inf. à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

- Opposition d'une autorité compétente
- Opposition physique d'un tiers ou de l'Utilisateur

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
130901	Coupure pour impayé d'un site en injection BT inf. à 36 kVA	78,17 €	93,80 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

1317	COUPURE POUR IMPAYE OU MANQUEMENT CONTRACTUEL D	'UN SITE EN	
3.3.14	SOUTIRAGE BT INF. A 36 KVA		
soutirage BT inf. ou égal à Distributeur dans le cas réglementaires sur la susp	en la suspension de l'alimentation électrique d'un point de connexion en 36 kVA, à la demande du Fournisseur en contrat Unique, ou à l'initiative du d'un contrat CARD. Le demandeur devra se conformer aux textes pension de l'alimentation électrique des Points de Connexion concernés. La erventions pour tenter de réaliser la coupure.	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	X
p. cocacioni comprende o me	or contains pour contains as realises in compare.	НТА	
		Injection	
		Soutirage	Х
	ntuel d'un agent sur site e à disposition d'une nacelle élévatrice		
 Dépose d'un avis 			
Lorsque le Distributeur a a	ccès au compteur		
 Relève des compt 			
	s été réalisée lors du premier déplacement omprend jusqu'à deux déplacements complémentaires pour tenter de		
électrique du site			
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
Utilisateur inscritUtilisateur inscritLe demandeur ne aux consommate	erroné ou incomplet sur les listes préfectorales des clients prioritaires sur les listes des Malade à Haut Risque Vital (MHRV) e s'est pas conformé aux textes réglementaires sur la suspension de l'alimenta urs, et relevant de l'article L115-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles dans le périmètre du Fournisseur	ation électrique app	olicable

Coupure pour impayé ou manquement contractuel d'un site en soutirage BT inf. à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

- Opposition d'une autorité compétente
- Opposition physique d'un tiers ou de l'Utilisateur

Prestation reportée sans facturation

- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
- La prestation nécessite d'entreprendre des Travaux Sous Tension et les conditions ne permettent pas de les réaliser en toute sécurité (Travaux de Nuit, mauvaises conditions météorologiques, ...)

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
131701	Coupure pour impayé d'un site en soutirage BT inf. à 36 kVA	43,75 €	52,50€
131702	Prix de l'intervention supplémentaire (au-delà de la 3ème intervention)	43,75€	52,50€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

10 jours ouvrés

Planification de l'intervention

- L'intervention est planifiée par SICAE-OISE, dans le respect du délai standard de réalisation,
- SICAE-OISE ne peut pas s'engager sur un créneau horaire pour réaliser l'intervention.

1330	COUPURE POUR IMPAYE OU MANQUEMENT CONTRACTUEL D	'UN SITE BT SU	P. A
3.3.13	36 KVA OU HTA		
soutirage BT sup. à 36 kV du Distributeur dans le	en la suspension de l'alimentation électrique d'un point de connexion en A ou HTA, à la demande du Fournisseur en contrat Unique, ou à l'initiative cas d'un contrat CARD. Le demandeur devra se conformer aux textes pension de l'alimentation électrique des Points de Connexion concernés.	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	X
		DI > 30 KVA	
		НТА	X
		Injection	Х
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
 Mise hors tension du site Déplacement d'u Mise hors tension Dépose d'un avis Lorsque le Distributeur a a Relève des comp 	n du site d'information accès au compteur		
Le formulaire estUtilisateur inscrit	erroné ou incomplet sur les listes préfectorales des clients prioritaires dans le périmètre du Fournisseur		

Coupure pour impayé ou manquement contractuel d'un site BT sup. à 36 kVA ou HTA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

- Opposition d'une autorité compétente
- Opposition physique d'un tiers ou de l'Utilisateur

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
133001	Coupure pour impayé d'un site BT sup. à 36 kVA ou HTA	117,96€	141,55 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

1431			
3.3.44	DEDIT		
	l aux frais appliqués au demandeur d'une prestation, lorsque celle-ci est s les deux jours qui précèdent la date planifiée de l'intervention.	BT ≤ 36 kVA	х
		BT > 36 kVA	Х
		НТА	Х
		Injection	Х
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMEN	TAIRES INCLUSES		
	prestation dans le SI du Distributeur déprogrammation de l'intervention		
	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
 L'annulation n'es 	st pas formulée par le demandeur de la prestation		

X DE LA I	PRESTATION		
Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
43101	Dédit pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA	14,78 €	17,74 €
L43102	Dédit pour un site BT sup. à 36 kVA ou HTA	25,41 €	30,49 €
AIS DE R	REALISATION DE LA PRESTATION		
• Sans	objet		

Sans objet

Dédit

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

1531			
	DEPLACEMENT VAIN		
3.3.45			
(ou d'un tiers autorisé pa	aux frais appliqués suite à un rendez-vous manqué du fait de l'utilisateur er lui) et lorsque le Distributeur ne peut pas réaliser la prestation, dans les lescriptives (prestation annulée ou reportée).	BT ≤ 36 kVA	Х
		BT > 36 kVA	Х
		НТА	Х
		Injection	Х
		Soutirage	Х
DDECTATIONS ELEMENT	TAIDES INCLUSES		
PRESTATIONS ELEMEN			
Déplacement d'uAnnulation de la			
CAS OU LA DEMANDE I	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
 Sans objet 			

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
.53101	Déplacement vain pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA	25,94 €	31,13 €
.53102	Déplacement vain pour un site BT sup. à 36 kVA ou HTA	99,17€	119,00 €
3102	Déplacement vain pour un site BT sup. à 36 kVA ou HTA	99,17 €	119,00 €
101	Déplacement vain pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA	25,94 €	
			(TVA 20,0 %
			(TVA 20,0 %

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

• Sans objet

1531

Sans objet

Déplacement vain

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

1617	DIMINUTION DE PUISSANCE SOUSCRITE POUR UN SITE BT INF	. OU EGAL A 3	6 KVA
3.3.9			
	diminution de la puissance souscrite sans modification des caractéristiques option tarifaire. Elle peut nécessiter la mise hors tension des installations	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	X
		DI > 30 KVA	
		HTA	
		Injection	
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
Relève du compteRéglage du disjonMise à jour du sys			
tension, des frais	ation de production, dès lors qu'il est nécessaire d'isoler le dispositif de d complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appli ionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-1 ntifié	iqués en cas d'ab	sence du
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
 L'Utilisateur a déj 	erroné ou incomplet à bénéficié d'une augmentation de puissance souscrite dans les 12 derniers n dans le périmètre du Fournisseur	nois	

Diminution de puissance souscrite pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation reportée sans facturation

- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
- Indisponibilité du matériel devant être remplacé

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
161701	Diminution de puissance souscrite pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA n'est pas facturée	0,00€	0,00€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

1618	DIMINUTION DE PUISSANCE SOUSCRITE POUR UN SITE BT SUP. A 3		
3.3.8	DIMINUTION DE POISSANCE SOUSCRITE POUR UN SITE BI SUP	. A 30 KVA	
Pour les points de connexion en soutirage en BT > 36 kVA, la prestation consiste en la diminution de la puissance souscrite (lorsque cette modification ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage) dans des conditions de réalisation qui dépendent de la situation technique rencontrée sur place. En cas de déplacement, cette prestation comprend		BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	X
egalement le releve des in	dex. Cette prestation ne comprend pas la modification de l'option tarifaire.	НТА	
		Injection	
		Soutirage	X
PRESTATIONS ELEMENT			
	a puissance souscrite dans le système d'information É programmation du compteur		
Prestation réalisée avec de	<u>éplacement</u>		
 Programmation d Si nécessaire, ren 	eur nplacement du compteur lu compteur nplacement ou modification du couplage des TC		
	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
 L'Utilisateur a déj 	erroné ou incomplet à bénéficié d'une augmentation de puissance souscrite dans les 12 derniers m dans le périmètre du Fournisseur	nois	

Diminution de puissance souscrite pour un site BT sup. à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation reportée sans facturation

- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
- Indisponibilité du matériel devant être remplacé

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
161806	Modification de puissance souscrite	64,77€	77,72 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

• Si la modification de formule tarifaire est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaire

DIMINUTION DE PUISSANCE SOUSCRITE POUR UN SITE HTA		
Pour les points de connexion en soutirage en HTA, la prestation consiste en la diminution de la puissance souscrite (lorsque cette modification ne nécessite pas de modification d'ouvrage de raccordement autre que le dispositif de comptage) dans des conditions de réalisation qui dépendent de la situation technique rencontrée sur place. En cas de déplacement, cette prestation comprend également le relevé des index.		
	НΤΔ	X
	Injection	
	Soutirage	Х
TAIDES INCLUSES		
<u>éplacement</u>		
eur nplacement du compteur lu compteur		
DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
à bénéficié d'une augmentation de puissance souscrite dans les 12 derniers n	nois	
	exion en soutirage en HTA, la prestation consiste en la diminution de la que cette modification ne nécessite pas de modification d'ouvrage de et dispositif de comptage) dans des conditions de réalisation qui dépendent rencontrée sur place. En cas de déplacement, cette prestation comprend dex. FAIRES INCLUSES Éplacement a puissance souscrite dans le système d'information é programmation du compteur Éplacement n agent sur site eur eur enplacement du compteur lu compteur a puissance souscrite dans le système d'information DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR erroné ou incomplet	Exion en soutirage en HTA, la prestation consiste en la diminution de la que cette modification ne nécessite pas de modification d'ouvrage de e dispositif de comptage) dans des conditions de réalisation qui dépendent rencontrée sur place. En cas de déplacement, cette prestation comprend dex. BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage FAIRES INCLUSES Éplacement a puissance souscrite dans le système d'information 5 programmation du compteur éplacement n agent sur site eur nplacement du compteur lu compteur a puissance souscrite dans le système d'information DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR erroné ou incomplet tà bénéficié d'une augmentation de puissance souscrite dans les 12 derniers mois

Diminution de puissance souscrite pour un site HTA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Panneau de comptage inaccessible ou encombré
- Les travaux à la charge du demandeur ne sont pas terminés

Prestation reportée sans facturation

- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
- Indisponibilité du matériel devant être remplacé

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
162007	Modification de puissance souscrite	64,77€	77,72 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

• Si la modification de formule tarifaire est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaire

DIMINITION DE PHISSANCE SOUSCRITE ET MODIEICATION DE	I A EORMIII E	
TARIFAIRE POUR UN SITE BT INF. OU EGAL A 36 KVA	LA FORMOLL	
te. Lorsque la prestation nécessite un déplacement sur site, les deux	BT ≤ 36 kVA	Х
ncteur (réglage de la puissance souscrite) n'est pas facturée.	BT > 36 kVA	
	НТА	
	Injection	
	Soutirage	Х
e tarifaire d'acheminement entuel d'un agent sur site eur du compteur		
u de comptage		
t du tableau de comptage est réalisé sur demande		
EC DES FRAIS COMPLEMENTAIRES		
s complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appl tionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-1	iqués en cas d'ab	sence du
DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
erroné ou incomplet jà bénéficié d'une augmentation de puissance souscrite dans les 12 derniers r	nois	
	TARIFAIRE POUR UN SITE BT INF. OU EGAL A 36 KVA la modification de la formule tarifaire d'acheminement et à une diminution te. Lorsque la prestation nécessite un déplacement sur site, les deux en même temps. Incteur (réglage de la puissance souscrite) n'est pas facturée. TAIRES INCLUSES e tarifaire d'acheminement entuel d'un agent sur site eur du compteur la formule tarifaire dans le système d'information du Distributeur e souscrite incteur la puissance souscrite dans le système d'information de comptage t du tableau de comptage est réalisé sur demande EC DES FRAIS COMPLEMENTAIRES ation de production, dès lors qu'il est nécessaire d'isoler le dispositif de souplémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appl tionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-1 intifié DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR ereroné ou incomplet	la modification de la formule tarifaire d'acheminement et à une diminution le. Lorsque la prestation nécessite un déplacement sur site, les deux en même temps. Incteur (réglage de la puissance souscrite) n'est pas facturée. BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage TAIRES INCLUSES e tarifaire d'acheminement entuel d'un agent sur site eur da compteur la formule tarifaire dans le système d'information du Distributeur e souscrite incteur la puissance souscrite dans le système d'information u de comptage t du tableau de comptage est réalisé sur demande EC DES FRAIS COMPLEMENTAIRES ation de production, dès lors qu'il est nécessaire d'isoler le dispositif de comptage des so so complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appliqués en cas d'ab tionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-100 ou si celui-ci intifié DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR erroné ou incomplet jà bénéficié d'une augmentation de puissance souscrite dans les 12 derniers mois

Diminution de puissance souscrite et modification de la formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation reportée sans facturation

- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
- Indisponibilité du matériel devant être remplacé

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
171701	Diminution de puissance souscrite et changement de formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, sans intervention sur site	0,00€	0,00€
171702	Diminution de puissance souscrite et changement de formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, Intervention sur 2 appareils (Compteur et disjoncteur)	30,98€	37,18 €
171703	Diminution de puissance souscrite et changement de formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, Intervention sur 3 appareils	46,11€	55,33 €
171704	Diminution de puissance souscrite et changement de formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, Intervention sur plus de 3 appareils (Remplacement du panneau de comptage)	130,21€	156,25€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

1931			
3.4.17	DUPLICATA DE DOCUMENT		
La prestation correspond	à l'envoi du duplicata de document datant de moins de 12 mois.		
		BT ≤ 36 kVA	Х
		BT > 36 kVA	Х
		НТА	Х
		Injection	х
		Soutirage	х
DDECTATIONS FLENGEN	TAIDEC INCLUEE		
PRESTATIONS ELEMEN			
Recherche du doEnvoi d'un duplic	cument ata (par courrier électronique ou postal)		
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
	erroné ou incomplet		
	est pas le Fournisseur de l'Utilisateur, ou n'est pas mandaté par celui-ci cerne un document datant de plus d'un an		
	·		

1931 Duplicata	de document
----------------	-------------

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation annulée sans facturation

• Les informations ne sont pas disponibles dans le Système d'Informations du Distributeur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
193101	Envoi d'un duplicata de document	12,49€	14,99 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

2031	2031 ENQUETE SUR LES FLUX DE SOUTIRAGE D'UN PDL		
3.4.14	ENQUETE SON LESTEON DE SOUTHAGE D'ONT DE		
La prestation, qui permet de vérifier s'il y a utilisation frauduleuse de l'installation ou dysfonctionnement de comptage, consiste en l'analyse des flux de soutirage du point de livraison avec enquête éventuelle sur place. Cette prestation peut être demandée directement par le Distributeur en cas de suspicion de fraude.		BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	x x
		НТА	Х
		Injection	Х
		Soutirage	х
PRESTATIONS ELEMEN	TAIRES INCLUSES		
 Analyse de la coh Déplacement d'u Enquête sommai 	=		
CAS OU LA DEMANDE I	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
Le formulaire est	erroné ou incomplet dans le périmètre du Fournisseur		

Enquête sur les flux de soutirage d'un PDL

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Enquête sur site annulée (la prestation est intégralement facturée)

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
203101	Enquête sur les flux de soutirage d'un site BT inf. à 36 kVA	25,94 €	31,13 €
203102	Enquête sur les flux de soutirage d'un site BT sup. à 36 kVA ou HTA	86,43 €	103,72 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

2131	ETUDE DE DEPLACEMENT D'OUVRAGES		
3.3.35	LIODE DE DEI ENCEIVIENT D'OUVINGES		
Cette prestation consiste raccordement ou le dispos	e à l'étude de déplacement d'un ouvrage autre que les ouvrages de sitif de comptage.	BT ≤ 36 kVA	х
		BT > 36 kVA	Х
		НТА	X
		Injection	Х
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
 Déplacement d'u Etude de faisabili Préparation d'une 			

2131 Etude de déplacement d'ouvrages

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation annulée sans facturation

- Déplacement de l'ouvrage jugé techniquement irréalisable par le Distributeur
- Déplacement de l'ouvrage qui présenterait des coûts aberrants

PRIX DE LA PRESTATION

F	Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
21	3101	Le prix de l'étude et du déplacement d'ouvrage est précisé dans la Proposition Technique et Financière	0,00€	0,00€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

• Le délai dépend de la demande. Il sera précisé au demandeur au cas par cas.

2231			
3.4.13	ETUDE DE PERTURBATIONS		
limitation des perturbatio	la modélisation du réseau et la vérification de la solution technique de ns proposée par l'Utilisateur susceptible de provoquer des perturbations du l'étude peut déboucher sur la proposition d'une nouvelle solution de	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	X X
		HTA	X
		Injection	Х
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
Réalisation d'une	étude de perturbations, selon les modalités du référentiel technique du Distr	ibuteur.	
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
 La demande n'est 	erroné ou incomplet t pas conforme au référentiel technique du Distributeur rnis ne permettent pas de mener à bien l'étude		

	objet		
PRIX DE LA F	PRESTATION		
Γ			Dain T.T.C
Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
I	<u> </u>		(/ /
223101	L'étude est facturée sur la base d'une proposition technique et financière.	0,00€	0,00€
223101	L'étude est facturée sur la base d'une proposition technique et financière.	0,00€	
223101	L'étude est facturée sur la base d'une proposition technique et financière.	0,00 €	
223101	L'étude est facturée sur la base d'une proposition technique et financière.	0,00 €	
223101	L'étude est facturée sur la base d'une proposition technique et financière.	0,00 €	
223101	L'étude est facturée sur la base d'une proposition technique et financière.	0,00€	
223101	L'étude est facturée sur la base d'une proposition technique et financière.	0,00€	
223101	L'étude est facturée sur la base d'une proposition technique et financière.	0,00 €	
223101	L'étude est facturée sur la base d'une proposition technique et financière.	0,00€	
223101	L'étude est facturée sur la base d'une proposition technique et financière.	0,00€	
223101	L'étude est facturée sur la base d'une proposition technique et financière.	0,00€	
223101	L'étude est facturée sur la base d'une proposition technique et financière.	0,00€	
223101	L'étude est facturée sur la base d'une proposition technique et financière.	0,00€	
223101	L'étude est facturée sur la base d'une proposition technique et financière.	0,00€	
223101	L'étude est facturée sur la base d'une proposition technique et financière.	0,00€	

• L'étude est fournie dans un délai de 3 mois, après réception de toutes les pièces nécessaires.

Délai standard

2231

Etude de perturbations

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

2331	ETUDE DETAILLEE DE RACCORDEMENT		
La prestation consiste en la réalisation par le Distributeur d'une étude détaillée de raccordement au réseau public de distribution. Cette étude détaillée ne constitue pas à elle seule une proposition technique et financière de raccordement. Elle peut être demandée par l'Utilisateur, selon les modalités du référentiel technique du Distributeur.		BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	X
		НТА	X
		Injection	X
		Soutirage	X
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
Réalisation d'une Distributeur. CAS OU LA DEMANDE DE CAS OU LA DESTRUCTURA DE CAS OU LA DEMANDE DE CAS OU LA	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR erroné ou incomplet	chnique de Référe	ence du

• Sans	s objet		
X DE LA	PRESTATION_		
IX DE LA Réf.	PRESTATION Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)

barème de raccordement, disponible sur le site Internet du Distributeur.

Etude détaillée de raccordement

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

3 mois

2331

2431	FORFAIT AGENT ASSERMENTE		
3.4.16	FORFAIT AGENT ASSERIVIENTE		
La prestation correspond à l'intervention en cas de fraude, notamment d'un agent assermenté, en vue de l'établissement d'un procès verbal. L'enquête sur les flux de soutirage, qui n'est pas réalisée au titre de cette prestation, fera le cas échéant l'objet d'une facturation complémentaire selon les conditions du catalogue des prestations du Distributeur. La prestation peut être demandée directement par le Distributeur.		BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	X
directement par le distribi	uteur.	НТА	
			X
		Injection	X
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
 Déplacement d'u 	n agent sur site		
Rédaction d'un p	rocès-verbal de constat de fraude		
	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
Le formulaire est	erroné ou incomplet		

2431	Forfait agent assermenté
------	--------------------------

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• Opposition physique d'un tiers ou de l'Utilisateur

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
243101	Forfait agent assermenté pour un site BT inf. à 36 kVA	383,95 €	460,74 €
243102	Forfait agent assermenté pour un site BT sup. à 36 kVA ou HTA	470,35 €	564,42 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

2531	INTERVENTION DE COURTE DUREE		
3.3.39			
	une intervention d'une durée inférieure ou égale à 15 minutes, pour un seul		
Agent, réalisée sur des ou	vrages en concession.Elle est systématiquement soumise à l'accord du GRD.	BT ≤ 36 kVA	Х
		BT > 36 kVA	X
		НТА	Х
		Injection	Х
		Soutirage	Х
		_	

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

- Si nécessaire, déplacement d'un agent sur site
- Réalisation d'une prestation d'une durée inférieure à 15 minutes, sans fourniture de matériel.

PRESTATION REALISEE AVEC DES FRAIS COMPLEMENTAIRES

 Pour une Installation de production, dès lors qu'il est nécessaire d'isoler le dispositif de comptage des sources de tension, des frais complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appliqués en cas d'absence du dispositif de sectionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-100 ou si celui-ci n'est pas accessible ou identifié

CAS OU LA DEMANDE DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR

- Le formulaire est erroné ou incomplet
- La prestation demandée est référencée dans le catalogue du Distributeur
- La durée de l'intervention est estimée supérieure à 15 minutes
- La prestation demandée nécessite la fourniture de matériel
- Le PDL n'est pas dans le périmètre du Fournisseur
- La prestation demandée n'entre pas dans le périmètre d'intervention du GRD

Intervention de courte durée

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

- L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation
- Des conditions particulières conduisent à une durée de prestation qui excède 15 minutes.

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
253101	Intervention courte durée en heures ouvrées (site BT inf. ou égal à 36 kVA)	25,94€	31,13 €
253102	Intervention courte durée site BT inf. ou égal à 36 kVA, du lundi au samedi, de 06h à 08h et de 17h30 à 20h.	38,91€	46,69 €
253103	Intervention courte durée site BT inf. ou égal à 36 kVA, du lundi au samedi, de 00h à 06h et de 20h à 00h.	51,87€	62,24 €
253104	Intervention courte durée site BT inf. ou égal à 36 kVA, les dimanches et jours fériés de 00h00 à 06h00 et de 20h00 à 00h00.	58,37€	70,04 €
253105	Intervention courte durée en heures ouvrées pour un site BT sup. à 36 kVA ou HTA (Uniquement en heures ouvrés)	100,44€	120,53 €
253106	Intervention courte durée site BT inf. ou égal à 36 kVA, les dimanches et jours fériés, de 06h00 à 20h00	45,40€	54,48 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

2550			
3.3.43	INTERVENTION EXPRESS		
Frais complémentaires a "EXPRESS".	ppliqués au prix d'une prestation, lorsque le demandeur choisit la version		
EXPRESS .		BT ≤ 36 kVA	Х
		BT > 36 kVA	Х
		НТА	Х
		Injection	Х
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMEN	ITAIRES INCLUSES		
	élémentaires sont décrites dans la prestation du catalogue.		
CAS OU LA DEMANDE	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
• La version "EXPF	RESS" est réservée aux prestations qui proposent de manière explicite cette op	tion dans le catalo	ogue.

2550	Intervention EXPRESS

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

• Le planning du GRD ne permet pas de réaliser la prestation en version "EXPRESS". Dans ce cas, la prestation est réalisée dans les délais indiqués au catalogue.

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
255001	Plus value pour une intervention "express" (BT ≤ 36 kVA)	31,12 €	37,34 €
255002	Plus value pour une intervention "express" (BT > 36 kVA ou HTA)	50,85€	61,02 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

• Le délai de réalisation de la version "EXPRESS" est indiqué dans la prestation du catalogue.

Intervention pour permettre la vérification des protections HTA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

• Accès impossible au poste de livraison

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

- L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation
- Le poste de livraison est en mauvais état
- Présence d'indices visuels sur les réducteurs de mesure qui mettraient en doute la tenue de ces appareils aux courants injectés (Fissures, traces de brûlures, ...).

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
262001	Intervention pour permettre la vérification des protections C13-100	330,50€	396,60€
262002	Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage	330,50€	396,60 €
262003	Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage et C13-100	406,77€	488,12 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

2717	INTERVENTION SUR INSTALLATION INTERIEURE		
Prest. Sicae Oise			
La prestation est proposée aux Points de Connexion BT inf. ou égal à 36 kVA en soutirage, lorsque le disjoncteur général s'ouvre sur un défaut de l'installation intérieure de l'Utilisateur. La prestation consiste alors en l'identification du départ divisionnaire en défaut, et de son ouverture. Le dépannage des ouvrages en concession ne fait pas l'objet de facturation, sauf si elle est le fait d'un acte de malveillance ou d'une faute du Client. Lorsque la prestation consiste simplement au réenclenchement du disjoncteur, elle est facturée selon les conditions de la prestation "Intervention de courte durée".			X
		Soutirage	
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
Déplacement d'unMise hors tension	n agent sur site n du départ en défaut		
Wilse Hors tellslor	, au départ en délaut		
CAC CULLA DENANDE D	DE DRECTATION NE DEUT DAG ABOUTER		
	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
 Point de connexion Point de connexion 	on en situation de coupure pour impayé on résilié		

Intervention sur installation intérieure

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

- Panneau de comptage inaccessible ou encombré
- Utilisateur absent au rendez-vous
- L'installation en aval du disjoncteur branchement ne comporte pas de départs divisionnaires
- Installation intérieure jugée trop vétustes, présentant un risque lors de la recherche du défaut.

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
271701	Recherche panne sur installation intérieure	94,51€	113,41 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

• Le délai est à convenir avec l'Utilisateur

2831	ISOLATION D'UN RESEAU NU BASSE TENSION AERIEN		
3.3.40	ISOLATION D'UN RESEAU NO BASSE TENSION AERIEN		
	mise en place d'un dispositif permettant d'isoler un réseau Basse Tension l'intervention de tiers à proximité des ouvrages. La prestation comprend la positif.	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage	x x x x x
PRESTATIONS ELEMENT Mise en place des disposit			
 Déplacement d'un Mise en place des Dépose des dispositifs Déplacement d'un Dépose des protes Mise à disposition d'une no 	ne équipe sur site s protections contre les contacts directs ne équipe sur site ections contre les contacts directs	ons.	
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
	erroné ou incomplet oncerne pas un réseau Basse Tension		

Isolation d'un réseau nu Basse Tension aérien

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
- Dispositifs de protection déjà immobilisés sur un chantier

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
283101	Isolation réseau BT (part fixe)	285,73 €	342,88 €
283102	Location mensuelle par portée (part variable)	8,96 €	10,75 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

3025	MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE TELEREPORT DES INDEX		
3.4.4.2	WISE EN PLACE D'ON STSTEWE DE TELEREPORT DES INDEX		
	xion en BT inf. ou égal à 36 kVA, la prestation consiste en la réalisation que et Financière pour la mise en place d'un système de téléreport des	BT ≤ 36 kVA	х
		BT > 36 kVA	
		НТА	
		Injection	Х
		Soutirage	X
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
Préparation d'une	té de la demande e proposition technique et financière		
	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR erroné ou incomplet		
	déjà raccordé à un système de relève ou de télérelève		

3025	Mise en place d'un système de téléreport des index		
CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE			
Prestation annulée sans facturation			

• Le GRD a opté localement pour une autre solution de relève

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
302501	L'établissement de la Proposition Technique et Financière pour la mise en place d'un système de téléreport des index	0,00€	0,00€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

• Délai à convenir avec l'Utilisateur

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ECHANGE D'INFORMATIONS D'EXPLOITATION		
(DEIE)		
La prestation consiste à mettre en place une fonction de télémesure permettant l'observation des différents paramètres électriques au point de connexion (PA Producteur, ou DEIE). En concertation avec le Distributeur, le demandeur doit mettre à disposition une ligne téléphonique ou une liaison spécialisée pour permettre les échanges d'informations. La mise à disposition du dispositif est facturée annuellement.		
n contexte concurrentiel.	НТА	Х
	Injection	х
	Soutirage	
- n agent sur site et raccordement des équipements permettant de rapatrier les télémesures d	es paramètres élec	triques
<u>mandeur</u>		
n des informations sur un bornier situé à proximité immédiate du dispositif n du média de télécommunication dédié (ligne RTC, liaison spécialisée)		
DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
·		
	mettre en place une fonction de télémesure permettant l'observation des ctriques au point de connexion (PA Producteur, ou DEIE). En concertation emandeur doit mettre à disposition une ligne téléphonique ou une liaison cre les échanges d'informations. La mise à disposition du dispositif est est en contexte concurrentiel. TAIRES INCLUSES f. n agent sur site	mettre en place une fonction de télémesure permettant l'observation des ctriques au point de connexion (PA Producteur, ou DEIE). En concertation emandeur doit mettre à disposition une ligne téléphonique ou une liaison re les échanges d'informations. La mise à disposition du dispositif est BT > 36 kVA BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage TAIRES INCLUSES f n agent sur site et raccordement des équipements permettant de rapatrier les télémesures des paramètres électaise en service mandeur s équipements d'acquisition des grandeurs électriques, n des informations sur un bornier situé à proximité immédiate du dispositif n du média de télécommunication dédié (ligne RTC, liaison spécialisée) es abonnements liée au média de communication

Mise en place d'un dispositif d'échange d'informations d'exploitation (DEIE)

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Le poste de livraison est inaccessible
- Les travaux à la charge du demandeur ne sont pas terminés

Prestation reportée sans facturation

• Les travaux de raccordement ne sont pas terminés

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
312801	Mise en place d'un dispositif d'échange (montant annuel)	866,13 €	1 039,36 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

• L'étude de réalisation est envoyée dans un délai de 6 semaines.

3228			
3.4.11	MISE EN PLACE D'UNE TELECOMMANDE DES INTERRUPTEURS	D'ARRIVEES	
manœuvrer à distance l'o	la mise en place, au point de connexion, d'un dispositif permettant de puverture et la fermeture des interrupteurs d'arrivée du réseau, afin de pupure en cas d'incident. La prestation ne constitue pas une garantie de réalimentation.	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA HTA Injection	X X
		Soutirage	х
Fourniture, instal Modification des Travaux à la charge de l'Ut Motorisation de télécommande in Passage des câbles	étude de faisabilité (hors motorisation des cellules) nande lation et mise en service d'un système de télécommande applicatifs de téléconduite pour intégrer la télécommande	ètre compatible	avec la
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
Le formulaire est	erroné ou incomplet		

Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivées

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Accès impossible au poste de livraison
- Travaux de motorisation non terminés, ou ligne téléphonique indisponible
- Matériel installé incompatible avec la télécommande du Distributeur

Prestation reportée sans facturation

- Indisponibilité du matériel devant être posé
- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
322801	Location annuelle d'une télécommande 2 directions	669,72 €	803,66 €
322802	Location annuelle d'une télécommande 3 ou 4 directions	719,64€	863,57€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

• 6 semaines

3324	MISE EN SERVICE SUR RACCORDEMENT EXISTANT, REALISEE L	ORS DE LA	
3.3.2	RESILIATION		
· ·	la mise en service d'un Point de Connexion déjà raccordé au réseau Public le déplacement de résiliation de l'ancien utilisateur. Les conditions de s à la mise en service.	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	X
		нта	
		Injection	
		Soutirage	X
PRESTATIONS ELEMENT Lorsque la prestation néce			
Programmation dRéglage du disjonRelève du compte	octeur	re.	
	EC DES FRAIS COMPLEMENTAIRES		
 Pour une Installation de production, dès lors qu'il est nécessaire d'isoler le dispositif de comptage des sources de tension, des frais complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appliqués en cas d'absence du dispositif de sectionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-100 ou si celui-ci n'est pas accessible ou identifié 			
 Le formulaire est La base contracte Distributeur, ou l' Le Distributeur S trouble dans le fo 	PE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR erroné ou incomplet uelle est incomplète. Par exemple, le Fournisseur n'a pas de GRD-F, ou de l'Utilisateur n'a pas de contrat CARD (Soutirage ou Injection) en cours de validi ICAE-OISE peut différer la mise en service des installations s'il estime qu'e onctionnement des réseaux, ou présenter un danger pour son personnel d'exp ire de l'autorité compétente en matière de police	ité. elles peuvent appo	

Mise en service sur raccordement existant, réalisée lors de la résiliation

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Utilisateur absent au rendez-vous
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré
- Opposition d'une autorité compétente

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
332401	Mise en service d'un PDS BT inf. ou égal à 36 kVA en soutirage existant	17,69€	21,23€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

2225					
MISE EN SERVICE SUR RACCORDEMENT EXISTANT D'UN PDS BT INF. OU EGAL A 30 KVA					
3.3.2	RVA				
La prestation consiste en de Distribution. Dans le d dispose d'un délai de 2 jo	BT ≤ 36 kVA	Х			
le Distributeur pourra met	BT > 36 kVA				
	son en soutirage BT inférieur ou égal en 36 kVA équipés de compteurs en service s'accompagne d'un changement d'utilisateur, la prestation	НТА			
comprend aussi le réglage	Injection	Х			
	Soutirage	х			
PRESTATIONS ELEMENT	TAIDES INCLUSES				
Lorsque la prestation néce					
 Déplacement d'un agent sur site Mise sous tension du site Programmation du compteur Réglage du disjoncteur Relève du compteur Rattachement contractuel du PDS au périmètre du Fournisseur et/ou du Responsable d'Equilibre. 					
Si un formulaire commun	d'emménagement/déménagement est signé, la mise en service est réalisée sa	ans déplacement			
Rattachement co	ntractuel du PDS au périmètre du Fournisseur et/ou du Responsable d'Equilib	re.			
tension, des frais dispositif de sect	 Pour une Installation de production, dès lors qu'il est nécessaire d'isoler le dispositif de comptage des sources de tension, des frais complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appliqués en cas d'absence du dispositif de sectionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-100 ou si celui-ci n'est pas accessible ou identifié 				
CAS OLLIA DEMANDE I	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR				
 Le formulaire est erroné ou incomplet La base contractuelle est incomplète. Par exemple, le Fournisseur n'a pas de GRD-F, ou de protocole interne avec le Distributeur, ou l'Utilisateur n'a pas de contrat CARD (Soutirage ou Injection) en cours de validité. Le Distributeur SICAE-OISE peut différer la mise en service des installations s'il estime qu'elles peuvent apporter un trouble dans le fonctionnement des réseaux, ou présenter un danger pour son personnel d'exploitation. Injonction contraire de l'autorité compétente en matière de police 					

Mise en service sur raccordement existant d'un PDS BT inf. ou égal à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Utilisateur absent au rendez-vous
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré
- Opposition d'une autorité compétente

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
332501	Mise en service d'un PDS BT inf. ou égal à 36 kVA en soutirage existant	17,69€	21,23€
332502	Mise en service d'un PDS BT inf. ou égal à 36 kVA en injection existant	41,09€	49,31 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai maximal de réalisation

3326 MISE EN SERVICE SUR RACCORDEMENT EXISTANT D'UN PDS BT SUP. A 36 KVA				
3.3.2	IVIISE EN SERVICE SUR RACCORDEIVIENT EXISTANT D'UN PDS E	51 3UP. A 30 KV	A	
	la mise en service d'un Point de Connexion déjà raccordé au réseau Public ur doit avoir retenu un Fournisseur avant de demander sa mise en service.	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA HTA	X	
		Injection	Х	
		Soutirage	х	
 Mise sous tension Programmation of Relève du compte Si nécessaire, ren Rattachement co 	nplacement du compteur n du site lu compteur	re.		
 Le formulaire est La base contract Distributeur, ou l Le Distributeur S trouble dans le fo 	erroné ou incomplet uelle est incomplète. Par exemple, le Fournisseur n'a pas de GRD-F, ou de l'Utilisateur n'a pas de contrat CARD (Soutirage ou Injection) en cours de validi ICAE-OISE peut différer la mise en service des installations s'il estime qu'e ponctionnement des réseaux, ou présenter un danger pour son personnel d'exp ire de l'autorité compétente en matière de police	té. elles peuvent appo		

Mise en service sur raccordement existant d'un PDS BT sup. à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Utilisateur absent au rendez-vous
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré
- Opposition d'une autorité compétente

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
332601	Mise en service sur raccordement existant d'un PDS BT sup. à 36 kVA	101,71 €	122,05 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

3328	MISE EN SERVICE SUR RACCORDEMENT EXISTANT D'UN PDS H	ITA			
3.3.2					
	la mise en service d'un Point de Connexion déjà raccordé au réseau Public ur doit avoir retenu un Fournisseur avant de demander sa mise en service.	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage	X		
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES				
 Si nécessaire, ren Vérification visue Plombage des rée Plombage de la pseuils. Mise sous tension Programmation c Relève du compt 	 Si nécessaire, remplacement du compteur Vérification visuelle de la chaine de mesures Plombage des réducteurs de mesure Plombage de la protection, après vérification visuelle de son réglage et contrôle par sondage des temporisations et des seuils. Mise sous tension du site Programmation du compteur Relève du compteur 				
 Le formulaire est La base contract Distributeur, ou l Le Distributeur S trouble dans le fo 	erroné ou incomplet uelle est incomplète. Par exemple, le Fournisseur n'a pas de GRD-F, ou de 'Utilisateur n'a pas de contrat CARD (Soutirage ou Injection) en cours de validi SICAE-OISE peut différer la mise en service des installations s'il estime qu'e ponctionnement des réseaux, ou présenter un danger pour son personnel d'exp aire de l'autorité compétente en matière de police	ité. elles peuvent app			

Mise en service sur raccordement existant d'un PDS HTA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Utilisateur absent au rendez-vous
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré
- Opposition d'une autorité compétente

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
332801	Mise en service d'un site HTA	101,71 €	122,05 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

3330	FOAL A 20 IV/A					
3.3.2 et 3.3.43	EGAL A 36 KVA					
réseau Public de Distribu Fournisseur, il dispose d'u	La prestation consiste en la mise en service en EXPRESS d'un Point de Connexion déjà raccordé au réseau Public de Distribution. Dans le cas d'un site en soutirage, si l'utilisateur n'a pas choisi de Fournisseur, il dispose d'un délai de 2 jours ouvrés pour contractualiser avec un Fournisseur. Dans le					
cas contraire, le Distribute	BT > 36 kVA					
		НТА				
		Injection				
		Soutirage	Х			
PRESTATIONS ELEMEN	TAIRES INCLUSES					
Lorsque la prestation néce						
Si un formulaire commun Rattachement co PRESTATION REALISEE AV Pour une Installatension, des frais	n du site du compteur ncteur eur ontractuel du PDS au périmètre du Fournisseur et/ou du Responsable d'Equilib d'emménagement/déménagement est signé, la mise en service est réalisée sa ontractuel du PDS au périmètre du Fournisseur et/ou du Responsable d'Equilib EC DES FRAIS COMPLEMENTAIRES ation de production, dès lors qu'il est nécessaire d'isoler le dispositif de des complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront applitionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-1	ans déplacement ore. comptage des sou iqués en cas d'abs	sence du			
CAS OU LA DEMANDE I	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR					
 La base contract Distributeur, ou l Le Distributeur S trouble dans le fo 	erroné ou incomplet et erroné ou incomplète. Par exemple, le Fournisseur n'a pas de GRD-F, ou de l'Utilisateur n'a pas de contrat CARD (Soutirage ou Injection) en cours de valid GICAE-OISE peut différer la mise en service des installations s'il estime qu'e conctionnement des réseaux, ou présenter un danger pour son personnel d'expaire de l'autorité compétente en matière de police	ité. elles peuvent app				

Mise en service EXPRESS sur raccordement existant d'un PDS BT inf. ou égal à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Utilisateur absent au rendez-vous
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré
- Opposition d'une autorité compétente

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
333001	Mise en service d'un PDS BT inf. ou égal à 36 kVA en soutirage existant en EXPRESS	48,81€	58,57 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai maximal de réalisation

3417	EXISTANT, DA	NS LA	
3.3.2 et 3.4.1	IQUIDNIES D'UNI DOS DE INIS, A 25 IVVA		
rétablissement ou à la r	exion en soutirage BT inf. ou égal à 36 kVA, la prestation consiste en le nise en service dans la journée. Cette prestation comprend également un ositif de comptage. Cette prestation n'est pas proposée pour une première	BT ≤ 36 kVA	Х
Le montant de la prestation n'est pas majoré si celle-ci est réalisée en dehors des jours ou heures ouvrés.		BT > 36 kVA	
		HTA	
		Injection	
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMEN	ITAIRES INCLUSES	ı	
=	entuel d'un agent sur site		
Mise sous tensionProgrammation			

- Réglage du disjoncteur
- Relève du compteur
- Rattachement contractuel du PDS au périmètre du Fournisseur et/ou du Responsable d'Equilibre.

PRESTATION REALISEE AVEC DES FRAIS COMPLEMENTAIRES

• Pour une Installation de production, dès lors qu'il est nécessaire d'isoler le dispositif de comptage des sources de tension, des frais complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appliqués en cas d'absence du dispositif de sectionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-100 ou si celui-ci n'est pas accessible ou identifié

CAS OU LA DEMANDE DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR

- Le formulaire est erroné ou incomplet
- La base contractuelle est incomplète. Par exemple, le Fournisseur n'a pas de GRD-F, ou de protocole interne avec le Distributeur, ou l'Utilisateur n'a pas de contrat CARD (Soutirage ou Injection) en cours de validité.
- Le Distributeur SICAE-OISE peut différer la mise en service des installations s'il estime qu'elles peuvent apporter un trouble dans le fonctionnement des réseaux, ou présenter un danger pour son personnel d'exploitation.
- Injonction contraire de l'autorité compétente en matière de police

Mise en service ou rétablissement, sur raccordement existant, dans la journée d'un PDS BT inf. à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Utilisateur absent au rendez-vous
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré
- Opposition d'une autorité compétente

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
341701	Mise en service d'un site BT inf. à 36 kVA en Soutirage, dans la journée	125,32 €	150,38 €
341702	Mise en service par téléopération	60,75 €	72,90 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

- Toute demande de rétablissement formulée avant 15h est réalisée le jour même
- Si la demande est formulée après 15h, le rétablissement est réalisé le premier jour ouvré suivant la demande

3525	3525 MISE SOUS TENSION POUR ESSAIS DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES D'UN PDL BT			
3.4.2	INF. OU EGAL A 36 KVA			
Cette prestation consiste, provisoire des installations à l'exploitation de l'insta compter de la date de mis de conformité validée par point de connexion con distribution.	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage	X		
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES			
 Déplacement d'un agent sur site Mise sous tension du site Programmation du compteur Réglage du disjoncteur Relève du compteur Rattachement contractuel du PDS au périmètre du Fournisseur et/ou du Responsable d'Equilibre. 				
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR			
 Le formulaire est La base contracte Distributeur, ou l' Le Distributeur S trouble dans le fo Injonction contra Les travaux de rac 	erroné ou incomplet uelle est incomplète. Par exemple, le Fournisseur n'a pas de GRD-F, ou de l'Utilisateur n'a pas de contrat CARD (Soutirage ou Injection) en cours de validi ICAE-OISE peut différer la mise en service des installations s'il estime qu'e enctionnement des réseaux, ou présenter un danger pour son personnel d'exp ire de l'autorité compétente en matière de police eccordement ne sont pas terminés erne un renouvellement ou une prolongation de la période d'essais	té. Elles peuvent appo		

Mise sous tension pour essais des installations électriques d'un PDL BT inf. ou égal à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Utilisateur absent au rendez-vous
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré
- Opposition d'une autorité compétente

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
352501	Mise sous tension pour essais des installations électriques d'un PDL BT inf. ou égal à 36 kVA	155,41 €	186,49€
352502	Mise hors tension des installations électriques d'un PDL BT inf. ou égal à 36 kVA (si à l'issue de la période d'essais les installations électriques ne sont pas définitivement mises sous tension)	84,78 €	101,74 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

3526 MISE SOLIS TENSION POLIR ESSAIS DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES D'UN POL RE						
3.4.2	MISE SOUS TENSION POUR ESSAIS DES INSTALLATIONS ELECTF SUP. A 36 KVA	RIQUES D'UN F	טנ פו			
Cette prestation consiste mise sous tension provisc essais ne peut servir à l'ex calendaires à compter de l'attestation de conformi remarque, le point de cor de distribution.	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage	x				
PRESTATIONS ELEMEN	TAIRES INCLUSES					
 Si nécessaire, ren Mise sous tension Programmation of Relève du compt Si nécessaire, ren 	 Déplacement d'un agent sur site Si nécessaire, remplacement du compteur Mise sous tension du site Programmation du compteur Relève du compteur Si nécessaire, remplacement ou modification du couplage des TC 					
CAS OU LA DEMANDE I	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR					
 La base contract Distributeur, ou l Le Distributeur S trouble dans le fo Injonction contra Les travaux de ra 	erroné ou incomplet suelle est incomplète. Par exemple, le Fournisseur n'a pas de GRD-F, ou de l'Utilisateur n'a pas de contrat CARD (Soutirage ou Injection) en cours de validi SICAE-OISE peut différer la mise en service des installations s'il estime qu'e onctionnement des réseaux, ou présenter un danger pour son personnel d'expaire de l'autorité compétente en matière de police ccordement ne sont pas terminés. Cerne un renouvellement ou une prolongation de la période d'essais	té. elles peuvent app				

Mise sous tension pour essais des installations électriques d'un PDL BT sup. à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Utilisateur absent au rendez-vous
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré
- Opposition d'une autorité compétente

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
352601	Mise sous tension pour essais des installations électriques d'un PDL BT sup. à 36 kVA	600,95 €	721,14€
352602	Mise hors tension (si à l'issue de la période des essais les installations électriques ne sont pas définitivement mises sous tension)	327,87€	393,44 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

3528	LITA					
3.4.2	HTA					
Cette prestation consiste, pour les Points de Connexion HTA, à la mise sous tension provisoire des installations électriques de l'Utilisateur. La mise sous tension pour essais ne peut servir à l'exploitation de l'installation concernée et sa durée maximale est de 30 jours calendaires à compter de la date de mise sous tension. Si cette durée est dépassée et en l'absence de l'attestation de conformité validée par le Consuel ou d'un rapport de vérification vierge de toute remarque, le point de connexion concerné est mis hors tension par le gestionnaire de réseau public de distribution.		BT ≤ 36 kVA				
		BT > 36 kVA				
		HTA	Х			
		Injection	Х			
		Soutirage	х			
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES					
 Vérification visue Plombage des réc Plombage de la p seuils. Mise sous tension Programmation d Relève du compte Rattachement co 	 Plombage des réducteurs de mesure Plombage de la protection, après vérification visuelle de son réglage et contrôle par sondage des temporisations et des seuils. Mise sous tension du site Programmation du compteur Relève du compteur 					
 Le formulaire est La base contract Distributeur, ou l' Le Distributeur S trouble dans le fo Injonction contra Les travaux de rac 	erroné ou incomplet uelle est incomplète. Par exemple, le Fournisseur n'a pas de GRD-F, ou de 'Utilisateur n'a pas de contrat CARD (Soutirage ou Injection) en cours de validi GCAE-OISE peut différer la mise en service des installations s'il estime qu'e onctionnement des réseaux, ou présenter un danger pour son personnel d'exp ire de l'autorité compétente en matière de police ccordement ne sont pas terminés. cerne un renouvellement ou une prolongation de la période d'essais	ité. elles peuvent app				

Mise sous tension pour essais des installations électriques d'un PDL HTA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Utilisateur absent au rendez-vous
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré
- Opposition d'une autorité compétente

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
352801	Mise sous tension pour essais des installations électriques d'un PDL HTA	600,95 €	721,14 €
352802	Mise hors tension (si à l'issue de la période des essais les installations électriques ne sont pas définitivement mises sous tension)	327,87 €	393,44 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

3609			
3.3.12	MODIFICATION DE COMPTAGE A LECTURE DIRECTE		
programmation du comp	pour des sites en injection BT inf. ou égal à 36 kVA existants, à la teur. Lorsque cela est jugé nécessaire par le Distributeur, elle comprend compteur, et éventuellement du panneau de comptage.	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	X
		HTA	
		Injection	Х
		Soutirage	
PRESTATIONS ELEMEN	TAIRES INCLUSES		
• Le remplacemen	teurs du compteur nplacement du compteur t du tableau de comptage est réalisé sur demande		
	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
• Le formulaire est	erroné ou incomplet		

Modification de comptage à lecture directe

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
- Indisponibilité du matériel devant être posé

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

• Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
360901	Modification de comptage à lecture directe	46,11€	55,33 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

3714	3714 MODIFICATION DE COMPTAGE SUR REDUCTEUR DE MESURES		
3.3.10	WIODIFICATION DE COMPTAGE SON REDOCTEON DE MESONES		
La prestation consiste en l'ensemble des modifications, paramétrages et contrôles de l'installation nécessaires à la modification du comptage, dans les conditions de réalisation dépendant de la situation technique rencontrée sur place, et en le relevé des Index. Cette prestation n'est proposée qu'aux Points de Connexion en soutirage équipés d'un comptage sur la Basse Tension (BT> 36 kVA ou		BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	X
HTA).			
		НТА	X
		Injection	Х
		Soutirage	
DDECTATIONS SUSAGAIN	FAIDEC INCLUSES		
PRESTATIONS ELEMENT Etude préparatoire	TAIRES INCLUSES		
• Vérification de l'a	daptation des TC aux puissances injectées à partir des caractéristiques transn	nises	
<u>Travaux réalisés sur site</u>			
 Vérification de l'a 	adaptation des TC aux puissances injectées adaptation du comptage		
	nplacement du compteur nplacement ou modification du couplage des TC		
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
• Le formulaire est	erroné ou incomplet		

Modification de comptage sur réducteur de mesures

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

- Indisponibilité du matériel devant être remplacé
- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- L'Utilisateur n'a pas mis (ou ne peut pas mettre) hors tension ses installations
- Utilisateur absent au rendez-vous
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
371401	Modification de comptage sur réducteur sans déplacement	17,20€	20,64 €
371402	Modification de comptage sur réducteur avec déplacement	157,95 €	189,54 €
371403	Modification de comptage sur réducteur de mesures avec changement du compteur	395,67€	474,80 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

3817	MODIFICATION DE LA FORMULE TARIFAIRE SITE BT INF. OU EGAL A 36 KVA				
3.3.7	MODIFICATION DE LA FONNIOLE FAMILAINE SITE D'INT. GO EGAL A 30 KVA				
La prestation consiste en l	a modification de la formule tarifaire d'acheminement.				
		BT ≤ 36 kVA	Х		
		BT > 36 kVA			
		НТА			
		Injection			
		Soutirage	Х		
PRESTATIONS ELEMENT Modification de la formule	TAIRES INCLUSES e tarifaire d'acheminement				
Relève du compteSi nécessaire, renProgrammation d	nplacement du compteur				
Remplacement du tableau	de comptage				
Le remplacement	du tableau de comptage est réalisé sur demande				
PRESTATION REALISEE AVE	EC DES FRAIS COMPLEMENTAIRES				
tension, des frais dispositif de sect					
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR				
 L'Utilisateur a déj 	erroné ou incomplet à bénéficié d'un changement de formule tarifaire au cours des 12 derniers mo dans le périmètre du Fournisseur	ois			

Modification de la formule tarifaire site BT inf. ou égal à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation reportée sans facturation

- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
- Indisponibilité du matériel devant être remplacé

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
381701	Modification de formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, sans intervention sur site	0,00€	0,00€
381702	Modification de la formule tarifaire d'acheminement, lors de l'emménagement d'un utilisateur dans un local avec un dispositif de comptage programmé sur un tarif en extinction	0,00€	0,00€
381703	Intervention sur un appareil (Paramétrage compteur)	30,98€	37,18€
381704	Modification de formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, Intervention sur 2 appareils	46,11€	55,33 €
381705	Modification de formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, Intervention sur 3 appareils	55,77€	66,92 €
381706	Modification de formule tarifaire pour un site BT inf. ou égal à 36 kVA, Intervention sur plus de 3 appareils (Remplacement du panneau de comptage)	130,21 €	156,25 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

3818	3818 MODIFICATION DE LA FORMULE TARIFAIRE D'UN PDL BT SUP. A 36 KVA		
3.3.6	WIODIFICATION DE LA FORWIOLE TARIFAIRE D'ON PDL BT 30P.	A 30 KVA	
eventuelle du calendrier conditions de réalisation	la modification de la formule tarifaire d'acheminement, et l'activation tarifaire du fournisseur, sans modifier la puissance souscrite dans des qui dépendent de la situation technique rencontrée sur place. En cas de tion comprend également le relevé des index.	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	X
		нта	
		Injection	
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
Sans déplacement sur site			
	distance du compteur si nécessaire stème d'information du Distributeur		
<u>Déplacement d'un agent s</u>			
 Programmation d 	nplacement du compteur		
	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
 L'Utilisateur a déj 	erroné ou incomplet à bénéficié d'un changement de formule tarifaire au cours des 12 derniers mo dans le périmètre du Fournisseur	ois	

Modification de la formule tarifaire d'un PDL BT sup. à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

• Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation reportée sans facturation

- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
- Indisponibilité du matériel devant être remplacé

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
381801	Modification de la formule tarifaire pour un site BT sup. à 36 kVA, Intervention sans déplacement	17,20€	20,64 €
381802	Modification de la formule tarifaire pour un site BT sup. à 36 kVA, Intervention avec déplacement et sans pose ni changement de compteur	157,95 €	189,54€
381803	Modification de la formule tarifaire pour un site BT sup. à 36 kVA, Intervention avec déplacement et avec pose ou changement de compteur	395,67€	474,80 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

• Si la modification de formule tarifaire est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaire

3820	MODIFICATION DE LA FORMULE TARIFAIRE D'ACHEMINEMENT POUR UN SITE HTA		
3.3.6	WOODITICATION DE LA FORMOLE TARIFAIRE D'ACHEMINEMEN	I FOOK ON 3II	LIIIA
eventuelle du calendrier conditions de réalisation	la modification de la formule tarifaire d'acheminement, et l'activation tarifaire du fournisseur, sans modifier la puissance souscrite dans des qui dépendent de la situation technique rencontrée sur place. En cas de tion comprend également le relevé des index.	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	
		НТА	X
		Injection	
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
Sans déplacement sur site			
	distance du compteur si nécessaire stème d'information du Distributeur		
Déplacement d'un agent s	<u>ur site</u>		
 Programmation d 	nplacement du compteur		
	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR erroné ou incomplet		
 L'Utilisateur a déj 	à bénéficié d'un changement de formule tarifaire au cours des 12 derniers mo dans le périmètre du Fournisseur	ois	

Modification de la formule tarifaire d'acheminement pour un site HTA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

• Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation reportée sans facturation

- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
- Indisponibilité du matériel devant être remplacé

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
382001	Modification de la formule tarifaire pour un site HTA, sans intervention sur site	17,20€	20,64 €
382002	Modification de la formule tarifaire pour un site HTA, avec déplacement sur site	157,95€	189,54 €
382003	Modification de la formule tarifaire pour un site HTA, remplacement du compteur	395,67€	474,80 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

• Si la modification de formule tarifaire est demandée pour le jour J, elle est réalisée entre le jour J et le jour J+30 calendaire

3931	MODIFICATION DES CODES D'ACCES AU COMPTEUR		
3.3.37	WODIFICATION DES CODES D'ACCES AO COMPTEON		
à modifier le code d'accès	ur les Points de Connexion équipés d'un compteur électronique télérelevé, s aux données de comptage par télérelève, puis à publier le nouveau code s données de comptage ou à un tiers mandaté.	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage	x x x x x
PRESTATIONS ELEMENT Intervention par téléprogr			
	l'un nouveau code d'accès		
Lorsque la téléprogramma	ation du compteur n'est pas possible		
Déplacement d'ulProgrammation dRelève du compte	l'un nouveau code d'accès (Programmation directe ou changement de PROM)		
Transmission du nouveau	<u>code</u>		
	yé une seule fois au demandeur de la prestation		
	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
• Le demandeur n'e	erroné ou incomplet est pas le Fournisseur de l'Utilisateur, ou n'est pas mandaté par celui-ci dans le périmètre du Fournisseur		

Modification des codes d'accès au compteur

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

- Indisponibilité du matériel devant être remplacé
- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

• Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

- Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur
- L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
393101	Modification des codes d'accès au compteur	97,57€	117,08 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

4031					
3.4.7	PARAMETRAGE D'UNE SYNCHRONE DE COURBES DE MESURE				
	La prestation consiste en le paramétrage et le calcul d'une nouvelle synchrone de courbes de mesure. La prestation ne consiste pas à l'envoi périodique de cette synchrone au demandeur. BT ≤ 36 kVA X				
			X		
		BT > 36 kVA	X		
		HTA	Х		
		Injection	Х		
		Soutirage	Х		
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES				
 Définition de la s 	ynchrone avec le Demandeur,				
 Paramétrage de l 	a synchrone dans le Système d'Informations du GRD				
	PE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR erroné ou incomplet				
	est pas le Fournisseur de l'Utilisateur, ou n'est pas mandaté par celui-ci				

4031	Paramétrage d'une synchrone de courbes de mesure
CAS OLLIA DDESTATION	I NE DELIT DAS ETDE DEALISEE

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

• Les informations ne sont pas disponibles dans le Système d'Informations du Distributeur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
403101	Paramétrage d'une synchrone de courbes de charge	38,14 €	45,77 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Si la demande est formulée jusqu'au 10 du mois M

• Le 1er jour du mois M+1

Si la demande est formulée après le 10 du mois M

• Le 1er jour du mois M+2

MISE EN SERVICE A LA SUITE D'UN NOUVEAU RACCORDEMENT D'UN PDS BT INF.				
36 KVA				
la première mise en service d'un Point de Connexion BT inf. à 36 kVA ur le réseau Public de Distribution. La mise en service ne peut pas être est pas en mesure d'être rattaché au périmètre du Fournisseur le jour de	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage	X		
TAIDES INCLUSES				
 Déplacement d'un agent sur site Mise sous tension du site Programmation du compteur Réglage du disjoncteur Relève du compteur Rattachement contractuel du PDS au périmètre du Fournisseur et/ou du Responsable d'Equilibre. PRESTATION REALISEE AVEC DES FRAIS COMPLEMENTAIRES Pour une Installation de production, dès lors qu'il est nécessaire d'isoler le dispositif de comptage des sources de tension, des frais complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appliqués en cas d'absence du dispositif de sectionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-100 ou si celui-ci n'est pas accessible ou identifié 				
DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR				
'Utilisateur n'a pas de contrat CARD (Soutirage ou Injection) en cours de validi ICAE-OISE peut différer la mise en service des installations s'il estime qu'e Inctionnement des réseaux, ou présenter un danger pour son personnel d'exp ire de l'autorité compétente en matière de police	té. Elles peuvent appo loitation.			
	la première mise en service d'un Point de Connexion BT inf. à 36 kVA ur le réseau Public de Distribution. La mise en service ne peut pas être est pas en mesure d'être rattaché au périmètre du Fournisseur le jour de set pas en mesure d'être rattaché au périmètre du Fournisseur le jour de de la du site lu compteur et la du site lu compteur et la destance de la destance de la compteur et la destance de la compteur et la destance de la compteur et la compt	la première mise en service d'un Point de Connexion BT inf. à 36 kVA ur le réseau Public de Distribution. La mise en service ne peut pas être sts pas en mesure d'être rattaché au périmètre du Fournisseur le jour de BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage TAIRES INCLUSES In agent sur site ndu site lu compteur cteur eur intractuel du PDS au périmètre du Fournisseur et/ou du Responsable d'Equilibre. EC DES FRAIS COMPLEMENTAIRES stion de production, dès lors qu'il est nécessaire d'isoler le dispositif de comptage des sou complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appliqués en cas d'abs ionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-100 ou si celui-ci r ntifié DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR erroné ou incomplete uelle est incomplète. Par exemple, le Fournisseur n'a pas de GRD-F, ou de protocole interne turilisateur n'a pas de contrat CARD (Soutirage ou Injection) en cours de validité. ICAE-OISE peut différer la mise en service des installations s'il estime qu'elles peuvent appr inctionnement des réseaux, ou présenter un danger pour son personnel d'exploitation. ire de l'autorité compétente en matière de police unformité visé par le CONSUEL n'a pas été envoyé au Distributeur avant l'intervention.		

Mise en service à la suite d'un nouveau raccordement d'un PDS BT inf. à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Utilisateur absent au rendez-vous
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré
- Opposition d'une autorité compétente

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
412501	Mise en service à la suite d'un nouveau raccordement d'un PDS BT inf. à 36 kVA	41,09€	49,31 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

4126	MISE EN SERVICE A LA SUITE D'UN NOUVEAU RACCORDEMEN	T D'UN PDL BT	SUP.
3.3.1	A 36 KVA		
réseau Public de Distribu	la mise en service d'un PDS BT sup. à 36 kVA nouvellement raccordé sur le tion. La mise en service ne peut pas être réalisée si l'Utilisateur n'est pas Fournisseur le jour de l'intervention.	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage	x
PRESTATIONS ELEMEN	TAIRES INCLUSES		
 Déplacement d'u Mise sous tensio Programmation o Relève du compt Rattachement co 	n du site du compteur	ore.	
CAS OU LA DEMANDE I	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
 La base contract Distributeur, ou l Le Distributeur S trouble dans le fo Injonction contra Le certificat de contract 	erroné ou incomplet suelle est incomplète. Par exemple, le Fournisseur n'a pas de GRD-F, ou de l'Utilisateur n'a pas de contrat CARD (Soutirage ou Injection) en cours de valid SICAE-OISE peut différer la mise en service des installations s'il estime qu'e conctionnement des réseaux, ou présenter un danger pour son personnel d'expaire de l'autorité compétente en matière de police conformité visé par le CONSUEL n'a pas été envoyé au Distributeur avant l'interccordement ne sont pas terminés.	ité. elles peuvent app ploitation.	

Mise en service à la suite d'un nouveau raccordement d'un PDL BT sup. à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Utilisateur absent au rendez-vous
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré
- Opposition d'une autorité compétente

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
412601	Mise en service à la suite d'un nouveau raccordement d'un PDL BT sup. à 36 kVA	158,90€	190,68 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

MISE EN SERVICE A LA SUITE D'UN NOUVEAU RACCORDEMEN	T D'UN PDL HT	-A
en service ne peut pas être réalisée si l'Utilisateur n'est pas rattaché au	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage	x
TAIRES INCLUSES		
lle de la chaine de mesures ducteurs de mesure rotection, après vérification visuelle de son réglage et contrôle par sondage n du site lu compteur eur		ns et des
erroné ou incomplet uelle est incomplète. Par exemple, le Fournisseur n'a pas de GRD-F, ou de l'Utilisateur n'a pas de contrat CARD (Soutirage ou Injection) en cours de valid ICAE-OISE peut différer la mise en service des installations s'il estime qu'e enctionnement des réseaux, ou présenter un danger pour son personnel d'exp ire de l'autorité compétente en matière de police enformité visé par le CONSUEL n'a pas été envoyé au Distributeur avant l'inter	ité. elles peuvent app ploitation.	
	a mise en service d'un PDS HTA nouvellement raccordé sur le réseau Public en service ne peut pas être réalisée si l'Utilisateur n'est pas rattaché au le jour de l'intervention. TAIRES INCLUSES In agent sur site Ille de la chaine de mesures fucteurs de mesure rotection, après vérification visuelle de son réglage et contrôle par sondage and u site flu compteur eur eur eur entractuel du PDS au périmètre du Fournisseur et/ou du Responsable d'Equilib mit actuel du PDS au périmètre du Fournisseur et/ou du Responsable d'Equilib erroné ou incomplèt uelle est incomplète. Par exemple, le Fournisseur n'a pas de GRD-F, ou de Utilisateur n'a pas de contrat CARD (Soutirage ou Injection) en cours de valid ICAE-OISE peut différer la mise en service des installations s'il estime qu'e inctionnement des réseaux, ou présenter un danger pour son personnel d'exp ire de l'autorité compétente en matière de police	BT < 36 kVA BT > 36 kVA BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage FAIRES INCLUSES In agent sur site Ille de la chaine de mesures ducteurs de mesures drocteurs, après vérification visuelle de son réglage et contrôle par sondage des temporisation and us itte luc compteur eur intractuel du PDS au périmètre du Fournisseur et/ou du Responsable d'Equilibre. DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR erroné ou incomplet uelle est incomplète. Par exemple, le Fournisseur n'a pas de GRD-F, ou de protocole interne Utilisateur n'a pas de contrat CARD (Soutirage ou Injection) en cours de validité. ICAE-OISE peut différer la mise en service des installations s'il estime qu'elles peuvent app metonnement des réseaux, ou présenter un danger pour son personnel d'exploitation. ire de l'autorité compétente en matière de police informité visé par le CONSUEL n'a pas été envoyé au Distributeur avant l'intervention.

Mise en service à la suite d'un nouveau raccordement d'un PDL HTA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Utilisateur absent au rendez-vous
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré
- Opposition d'une autorité compétente

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
412801	Mise en service à la suite d'un nouveau raccordement d'un PDL HTA	158,90€	190,68 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

DRODUCTION DE REACTIE DAR RATTERIES DE CONDENSATEURS AU DOSTE HRT-HTA		
PRODUCTION DE REACTIF PAR DATTERIES DE CONDENSATEON	AO POSIL III)1-IIIA
TB/HTA (poste source) permettant d'assurer la puissance réactive que doit	BT ≤ 36 kVA	
	BT > 36 kVA	
	HTA	Х
	Injection	Х
	Soutirage	Х
es par le Distributeur		
pitation des batteries		
es par le Demandeur		
oitation des batteries		
DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
·		
	PRODUCTION DE REACTIF PAR BATTERIES DE CONDENSATEUR I l'installation, l'entretien, l'exploitation d'un dispositif de batteries de TB/HTA (poste source) permettant d'assurer la puissance réactive que doit tilisateur. FAIRES INCLUSES Extributeur atteries ses par le Distributeur des batteries des batteries des batteries es par le Demandeur pitation des batteries pitation des batteries DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR erroné ou incomplet unique d'installer des batteries au poste source	TB/HTA (poste source) permettant d'assurer la puissance réactive que doit tilisateur. BT ≤ 36 kVA HTA Injection Soutirage TAIRES INCLUSES tributeur atteries es par le Distributeur des batteries, joitation des batteries des batteries es par le Demandeur poitation des batteries es par le Demandeur poitation des batteries erroné ou incomplet

л	7	7	O

Production de réactif par batteries de condensateurs au poste HBT-HTA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

- L'étude de réalisation montre qu'il n'est pas possible d'installer des batteries complémentaires.
- Pas de départ Condensateur de libre au poste source.

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
422802	Production de réactif par batteries de condensateurs au poste HBT/HTA, prix annuel de l'entretien et de l'exploitation, pour un kVAr, lorsque les batteries sont fournies par l'Utilisateur	1,82 €	2,18€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

• Le délai est à convenir avec l'Utilisateur

4330	RACCORDEMENT DU DISPOSITIF DE COMPTAGE A UNE LIGNE TELEPHONIQUE		
3.4.5			
disposition par l'utilisate	raccordement du dispositif de comptage à une ligne téléphonique mise à ur, ou partagée en fenêtre d'écoute (uniquement lorsque les grandeurs). Cette dernière solution ne peut être mise en œuvre uniquement avec buteur.	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage	X
 Télérelève du cor Travaux à la charge du Des Mise à disposition 	tributeur n agent sur site u dispositif de comptage sur la ligne téléphonique mpteur		
	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR erroné ou incomplet		

Raccordement du dispositif de comptage à une ligne téléphonique

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation annulée sans facturation

• Le Distributeur a opté localement pour une autre solution de relève

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- La ligne téléphonique n'est pas à disposition de GRD
- Les dispositifs de protection de la ligne ne sont pas installés

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
433001	Raccordement du dispositif de comptage à une ligne téléphonique (Relève d'index ou d'une courbe de mesure)	122,03€	146,44 €
433002	Le montant correspondant à l'activation de la ligne téléphonique par l'opérateur de téléphonie est facturé en sus.	0,00€	0,00€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

4417	DEDUCTION DE DUICCANCE EN COUTIDACE DAD DECLACE DU	DICIONICTEUR	
3.3.14	REDUCTION DE PUISSANCE EN SOUTIRAGE PAR REGLAGE DU I	DISJUNCTEUR	
puissance maximale d'un	dans le cadre des interventions pour impayé, consiste en la réduction de la point de connexion, en procédant au réglage du disjoncteur existant sur prestation comprend jusqu'à deux déplacements complémentaires pour tion de puissance.	BT ≤ 36 kVA	x
Cette prestation ne correspond pas à une diminution de la puissance souscrite du tarif d'acheminement.		BT > 36 kVA	
Cette prestation s'applique	e exclusivement aux consommateurs résidentiels.	HTA	
		Injection	
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
Déplacement d'u	n agent sur site octeur sur le calibre minimal		
PRESTATION REALISEE AVI	EC DES FRAIS COMPLEMENTAIRES		
	complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appli ionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-1 ntifié	•	
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
Utilisateur inscritUtilisateur inscritLe disjoncteur est	erroné ou incomplet sur les listes des Malade à Haut Risque Vital (MHRV) sur les listes préfectorales des clients prioritaires déjà réglé sur son calibre minimal dans le périmètre du Fournisseur		

Réduction de puissance en soutirage par réglage du disjoncteur

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

• Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

- L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation
- Opposition d'une autorité compétente

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
441701	Réduction de puissance en soutirage	43,75€	52,50€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

4450 REDUCTION DE PUISSANCE EN SOUTIRAGE PAR LA POSE DE MINI-INTERRUF		TELLDC	
3.3.14	REDUCTION DE POISSANCE EN SOUTIRAGE PAR LA POSE DE IVI	INI-IN I ERROP	IEUKS
Cette prestation, réalisée dans le cadre des interventions pour impayé, consiste en la réduction de la puissance maximale d'un point de connexion, en procédant à l'installation de mini-interrupteurs dans le CCPI de l'Utilisateur. Le demandeur est informé que la pose de tels dispositifs n'est pas sans risque pour certains appareils sensibles aux coupures d'électricité, et il devra en informer l'Utilisateur. La prestation comprend jusqu'à deux déplacements complémentaires pour tenter de réaliser la réduction de puissance. Cette prestation ne correspond pas à une diminution de la puissance souscrite du tarif d'acheminement.		BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage	X
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
 Déplacement d'u Pose de mini-inte Si possible, relève 	errupteurs dans le CCPI		
CAS OU LA DEMANDE I	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
Utilisateur inscritL'Utilisateur n'est	erroné ou incomplet sur les listes des Malade à Haut Risque Vital (MHRV) t pas un client domestique dans le périmètre du Fournisseur		

Réduction de puissance en soutirage par la pose de mini-interrupteurs

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation reportée sans facturation

- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
- Indisponibilité des mini-interrupteurs chez le Fournisseur

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

- L'Utilisateur s'oppose physiquement à la réalisation de la prestation
- Opposition d'une autorité compétente

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
445001	Pose de mini-interrupteurs	43,75€	52,50€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

4530	RELEVE DE COURBES DE MESURE PAR GSM		
3.4.6	RELEVE DE COORDES DE MESORE PAR GSM		
La prestation, qui permet, dans l'attente de la mise à disposition par l'utilisateur d'une ligne de réseau téléphonique commutée, la mise en œuvre d'une solution transitoire de relevé par GSM d'une durée de deux ans, consiste en la mise à disposition et au raccordement de l'interface de communication, le test de communication et la dépose de l'interface à l'issue de la période transitoire.		BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	x
		НТА	X
		Injection	Х
		Soutirage	Х
Installation évent Télérelève du con Dépose du dispositif Déplacement d'u Dépose du transi Raccordement du CAS OU LA DEMANDE I	n agent sur site ansmetteur GSM u dispositif de comptage sur le transmetteur GSM tuelle d'une antenne GSM mpteur n agent sur site		

Relevé de courbes de mesure par GSM

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

- Matériel indisponible auprès du Fournisseur
- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

• Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation annulée avec facturation de frais de test

• La zone n'est pas couverte par un opérateur GSM

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
453001	Frais de mise en place de la relève par GSM (Relève possible)	912,83€	1 095,40 €
453002	Frais test de relève par GSM (Relève impossible)	254,25€	305,10€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

4631	RELEVE SPECIALE		
3.3.17	RELEVE SPECIALE		
données au demandeur. réalisée sur initiative du [a relève unique d'un compteur à index, et une unique transmission des Cette prestation peut être demandée par l'Utilisateur, le Fournisseur, ou Distributeur en cas d'impossibilité d'accéder au compteur pendant plus de	BT ≤ 36 kVA	Х
12 mois.		BT > 36 kVA	Х
		НТА	Х
		Injection	X
		Soutirage	Х

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

Cas du compteur en télérelève

• Télérelève des index du compteur

Si le compteur n'est pas télérelevé

- Déplacement d'un agent sur site
- Relève du compteur

Publication des données

- Mise à jour du Système d'Informations du Distributeur
- Publication des index

CAS OU LA DEMANDE DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR

- Le formulaire est erroné ou incomplet
- Le demandeur n'est pas le Fournisseur de l'Utilisateur, ou n'est pas mandaté par celui-ci
- Le PDL n'est pas dans le périmètre du Fournisseur

4631 Relève spéciale

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

• Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
463101	Relève spéciale d'un PDS BT inf. ou égal à 36 kVA	25,94 €	31,13 €
463102	Relève spéciale d'un PDS BT sup. à 36 kVA	57,79€	69,35€
463103	Relève spéciale d'un PDS BT HTA	57,79€	69,35 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

4650			
3.4.18	CORRECTION D'INDEX		
La prestation consiste, suite à la réclamation d'un Utilisateur, à analyser l'historique des données de relève et de corriger, le cas échéant, l'index mis en cause. La demande de correction ne concerne que les prestations de changement de Fournisseur, Mise en		BT ≤ 36 kVA	X
service ou résiliation.		BT > 36 kVA	X
		НТА	Х
		Injection	
		Soutirage	х
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
	ommations, basée sur des éléments transmis par l'Utilisateur (état des lieux, a échéant de l'index mis en cause	auto-relevé,)	
Option avec déplacement			
 Analyse des cons 	que sur site afin de relever l'index mis en cause, ommations en prenant en compte l'index relevé, échéant de l'index mis en cause		
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
 Le formulaire est 	oncerne pas une des prestations suivantes : Mise en service, Résiliation ou ch erroné ou incomplet demandée plus de trois mois après la transmission de l'index concerné (12 ma	_	
mensualisé)	dans le périmètre du Fournisseur	ois iorsque i otilisa	teur est

Correction d'index

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation réalisée sans déplacement, avec facturation d'un déplacement

• L'Utilisateur demande la correction avec déplacement, mais le panneau de comptage est inaccessible ou encombré

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
465001	Prestation lorsqu'elle concerne les index de changement de Fournisseur, et que l'écart constaté est supérieur à 4000 kWh pour un Utilisateur BT<36 kVA (ou 8000 kWh pour un Utilisateur en BT>36 kVA et HTA).	0,00€	0,00€
465002	Prestation non facturée lorsque l'index mis en cause a été relevé par le distributeur, et qu'un écart significatif est observé	0,00€	0,00 €
465003	Intervention sans déplacement	23,37€	28,04€
465004	Intervention avec déplacement sur site	55,88€	67,06 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

4731	REMPLACEMENT DU COMPTEUR		
3.4.4.1			
	la dépose du compteur en place, la pose d'un compteur électronique (non e communication « télé-information client » (TIC) activée et le relevé des ien et nouveau)	BT ≤ 36 kVA	Х
		BT > 36 kVA	Х
		НТА	X
		Injection	X
		Soutirage	Х

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

Travaux réalisés par le Distributeur

- Déplacement d'un agent sur site
- Dépose du compteur existant
- Pose d'un nouveau compteur, compatible avec l'option tarifaire du Tarif d'Utilisation des Réseaux retenue pour le PDL
- Programmation du compteur
- Relève du compteur

Uniquement pour les compteurs BT inf. ou égal à 36 kVA

• Activation de la sortie télé-information

Travaux à la charge de l'Utilisateur

• Travaux de finition murale liés au changement de gabarit du tableau de comptage (si le tableau doit être remplacé)

PRESTATION REALISEE AVEC DES FRAIS COMPLEMENTAIRES

 Pour une Installation de production, dès lors qu'il est nécessaire d'isoler le dispositif de comptage des sources de tension, des frais complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appliqués en cas d'absence du dispositif de sectionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-100 ou si celui-ci n'est pas accessible ou identifié

CAS OU LA DEMANDE DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR

- Le formulaire est erroné ou incomplet
- La prestation ne peut pas être réalisée si le site est équipé d'un compteur évolué

Remplacement du compteur

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

- Indisponibilité du matériel devant être remplacé
- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

• Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
473101	Remplacement d'un compteur BT inf. ou égal à 36 kVA	65,38€	78,46 €
473102	Remplacement d'un compteur BT sup. à 36 kVA ou HTA	395,67€	474,80 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

PEMPLACEMENT DIL DISIONCTELIA				
REIVIPEACEIVIENT DO DISJONCTEUR				
	BT ≤ 36 kVA	X		
	НТА			
	Injection	Х		
	Soutirage	Х		
octeur existant au disjoncteur, compatible avec la puissance souscrite du Tarif d'Utilisation de ncteur	s Réseaux			
tilisateur				
	ı doit être remplac	é)		
 Pour une Installation de production, dès lors qu'il est nécessaire d'isoler le dispositif de comptage des sources de tension, des frais complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appliqués en cas d'absence du dispositif de sectionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-100 ou si celui-ci n'est pas accessible ou identifié 				
DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR				
erroné ou incomplet				
	ncteur eur tilisateur on murale liés au changement de gabarit du tableau de comptage (si le tableau EC DES FRAIS COMPLEMENTAIRES ation de production, dès lors qu'il est nécessaire d'isoler le dispositif de c s complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appli tionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-1	remplacement d'un disjoncteur d'un Point de connexion BT inf. ou égal à 36 illisateur ou de son Fournisseur. BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage TAIRES INCLUSES ttributeur In agent sur site Include revistant In au disjoncteur, compatible avec la puissance souscrite du Tarif d'Utilisation des Réseaux Includer eur ttilisateur In marche liés au changement de gabarit du tableau de comptage (si le tableau doit être remplace EC DES FRAIS COMPLEMENTAIRES ation de production, dès lors qu'il est nécessaire d'isoler le dispositif de comptage des sous complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appliqués en cas d'absitionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-100 ou si celui-ci n Intifié		

Remplacement du disjoncteur

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

- Indisponibilité du matériel devant être remplacé
- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

• Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
482501	Remplacement d'un disjoncteur BT inf. ou égal à 36 kVA	92,86€	111,43 €
482502	Remplacement d'un disjoncteur BT inf. ou égal à 36 kVA et du tableau de comptage	223,48 €	268,18 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

4931	RESILIATION SANS SUPPRESSION DU RACCORDEMENT		
3.3.5	RESILIATION SANS SUPPRESSION DU RACCORDEIVIENT		
La prestation consiste en la résiliation d'un PDS raccordé sur le réseau Public de Distribution, sans suppression du raccordement. Cette prestation peut être demandée à l'initiative de l'Utilisateur, ou de son Fournisseur. Si le demandeur souhaite la suppression du raccordement, la prestation		BT ≤ 36 kVA	х
comprend aussi la réalisation d'une Proposition Technique et Financière pour ces travaux.		BT > 36 kVA	Х
		НТА	Х
		Injection	Х
		Soutirage	Х

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

Cas général

- Déplacement d'un agent sur site
- Relève du compteur
- Mise hors tension du site
- Sortie contractuelle du PDC du périmètre du Fournisseur et/ou du Responsable d'Equilibre

<u>Uniquement pour les PDL BI inf. à 36 kVA, si l'ancien et le nouvel occupant signent un formulaire commun d'Emménagement / Déménagement, et que le nouvel occupant conserve la puissance souscrite et l'option tarifaire de l'ancien occupant </u>

- Résiliation sans suspension de l'alimentation du PDS
- Sortie contractuelle du PDC du périmètre du Fournisseur et/ou du Responsable d'Equilibre

CAS OU LA DEMANDE DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR

- Le formulaire est erroné ou incomplet
- Le PDS fait l'objet d'une demande de coupure pour impayé qui n'a pas été réalisée suite à une opposition physique de l'Utilisateur ou d'un tiers
- Le PDS a été rétabli sur injonction d'une autorité compétente
- Le PDL n'est pas dans le périmètre du Fournisseur

Résiliation sans suppression du raccordement

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

• Opposition d'une autorité compétente

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
493101	Résiliation PDL en soutirage BT inf. à 36 kVA	0,00€	0,00€
493102	Résiliation PDL en injection BT inf. à 36 kVA	32,24€	38,69 €
493103	Résiliation PDL en BT sup. à 36 kVA ou HTA	120,77€	144,92 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

5025	RETABLISSEMENT SUITE A UNE COUPURE POUR IMPAYE PDL BT INF. OU EGAL A				
3.3.16	KVA				
La prestation consiste au rétablissement de l'alimentation électrique d'un point de connexion en situation de coupure pour impayé.		BT ≤ 36 kVA	х		
Si l'intervention de rétablissement nécessite l'accès au panneau de comptage, la présence du client est impérative pour réaliser le rétablissement. Dans les autres cas, pour des raisons de sécurité, le demandeur s'engage à informer l'occupant qu'il est doit éteindre tous ses appareils électriques afin de permettre le rétablissement en son absence.		BT > 36 kVA			
		НТА			
En cas de non respect de cette consigne, SICAE-OISE décline toute responsabilité en cas de sinistre.		Injection	х		
		Soutirage	х		
PRESTATIONS ELEMENT					
 Déplacement éventuel d'un agent sur site Relève du compteur 					
Rétablissement de l'alimentation électrique					
	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR				
	erroné ou incomplet dans le périmètre du Fournisseur				

Rétablissement suite à une coupure pour impayé PDL BT inf. ou égal à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- L'Utilisateur est absent au rendez-vous
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation reportée sans facturation

- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
- La prestation nécessite d'entreprendre des Travaux Sous Tension et les conditions ne permettent pas de les réaliser en toute sécurité (Travaux de Nuit, mauvaises conditions météorologiques, ...)

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
502501	Le rétablissement d'un PDS BT inf. à 36 kVA en soutirage pendant les heures ouvrées est compris dans la prestation de coupure pour impayé.	0,00€	0,00€
502502	Rétablissement d'un PDS BT inf. à 36 kVA en soutirage du lundi au samedi, de 06h00 à 08h00 et de 17h30 à 20h00	51,13€	61,36 €
502503	Rétablissement d'un PDS BT inf. à 36 kVA en soutirage du lundi au samedi, de 00h00 à 06h00 et de 20h00 à 00h00.	102,25€	122,70 €
502504	Rétablissement d'un PDS BT inf. à 36 kVA en soutirage les dimanches et jours fériés, de 06h00 à 20h00	76,69€	92,03 €
502505	Rétablissement d'un PDS BT inf. à 36 kVA en soutirage les dimanches et jours fériés, de 00h00 à 06h00 et de 20h00 à 00h00.	127,82€	153,38 €
502506	Rétablissement d'un PDS BT inf. à 36 kVA en injection pendant les heures ouvrées	102,25€	122,70 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

- Toute demande de rétablissement formulée avant 15h est réalisée le jour même
- Si la demande est formulée après 15h, elle est réalisé le premier jour ouvré suivant.

Planification de l'intervention

- SICAE-OISE ne peut pas s'engager sur un créneau horaire pour réaliser l'intervention.
- Si la demande de prestation intervient après 15h et que l'utilisateur est équipé d'un compteur évolué, le rétablissement est réalisé le jour même sous réserve qu' il puisse être effectivement réalisé par téléopération.

5030	RETABLISSEMENT SUITE A UNE COUPURE POUR IMPAYE PDL E	BT SUP. A 36 KV	'A OU
3.3.15	HTA		
	rétablissement de l'alimentation électrique d'un point de connexion en		
situation de coupure pour	impayé.	BT ≤ 36 kVA	
		BT > 36 kVA	Х
		НТА	Х
		Injection	Х
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
Déplacement d'u			
 Relève du compte 			
netablissement u	e i allinentation electrique		
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
	erroné ou incomplet dans le périmètre du Fournisseur		
20 / 22 // 660 pub (

Rétablissement suite à une coupure pour impayé PDL BT sup. à 36 kVA ou HTA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- L'Utilisateur est absent au rendez-vous
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
503001	Rétablissement d'un PDS BT sup. à 36 kVA ou HTA pendant les heures ouvrées	138,18€	165,82 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

5131	PROTECTION DE CHANTIER, OU MISE HORS TENSION D'OUVRA	AGES POUR	
	IRAVAUX		
mettre en œuvre lorsque	éaliser une étude pour déterminer les mesures de protection du réseau à des travaux ont lieu à proximité des lignes électriques. Cette étude peut se hors tension des ouvrages.	BT ≤ 36 kVA	Х
		BT > 36 kVA	х
		НТА	Х
		Injection	Х
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
Déplacement d'u			
	e proposition technique et financière pour la protection du réseau		
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
	erroné ou incomplet		

5131	Protection de chantier, ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux
CAS OU LA PRESTATION	I NE PEUT PAS ETRE REALISEE
Prestation reportée sans f	<u>acturation</u>

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
513101	La réalisation d'une proposition Technique et Financière pour l'étude de protections de chantier n'est pas facturée	0,00€	0,00€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

• Délai à convenir avec l'Utilisateur

5217	DETOLID A LA DILICCANCE NODAMALE		
3.3.16	RETOUR A LA PUISSANCE NORMALE		
Cette prestation consiste,	suite à une réduction de puissance pour impayé :		
- Soit au réglage du disjond	cteur au calibre précédant la réduction de puissance,	BT ≤ 36 kVA	Х
- Soit à la dépose des mini-	-interrupteurs	BT > 36 kVA	
		НТА	
		Injection	
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
Déplacement d'uiRelève des compt	reurs		
	cteur OU dépose des mini-interrupteurs EC DES FRAIS COMPLEMENTAIRES		
tension, des frais	ition de production, dès lors qu'il est nécessaire d'isoler le dispositif de c complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appli ionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-1 ntifié	qués en cas d'abs	ence du
	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
	erroné ou incomplet lans le périmètre du Fournisseur		

5217 Retour à la puissance normale

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
521701	Le montant du retour à la puissance normale est inclus dans la prestation de réduction de puissance	0,00€	0,00€

- Toute demande de rétablissement formulée avant 15h est réalisée le jour même
- Si la demande est formulée après 15h, le rétablissement est réalisé le premier jour ouvré suivant la demande

5331	CEDADATION DE DECEAUN		
3.3.34	SEPARATION DE RESEAUX		
Public de Distribution, por poste de livraison ou sur	a séparation, (au sens de l'UTE C18-510) du Point de Connexion du Réseau ur permettre à l'Utilisateur de réaliser l'entretien, ou des travaux dans son son installation. Une fois les travaux terminés, la prestation comporte la point de Connexion. Les vérifications des protections ne sont pas comprises	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	X
•	cion en HTA, la prestation inclut, en outre, les manœuvres des organes de continuité du réseau et l'ouverture des appareils d'alimentation (ou de lisateur.	HTA Injection	X
		Soutirage	Х

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

Travaux réalisés par le Distributeur

- Déplacement d'un agent sur site
- Séparation du poste de livraison du réseau Public de Distribution
- Remise d'une attestation de séparation à l'Utilisateur

Remise en exploitation

- Déplacement d'un agent sur site
- Mise sous tension du jeu de barres du poste de livraison

CAS OU LA DEMANDE DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR

- Le formulaire est erroné ou incomplet
- Le Distributeur SICAE-OISE peut différer la mise en service des installations s'il estime qu'elles peuvent apporter un trouble dans le fonctionnement des réseaux, ou présenter un danger pour son personnel d'exploitation.
- En cas de modification importante de l'installation intérieure, un certificat CONSUEL est exigé pour la remise sous tension du Point de Connexion.

Séparation de réseaux

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Utilisateur absent au rendez-vous
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré
- L'Utilisateur ne peut pas mettre hors tension ses installations

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

- Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur
- L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
533101	Séparation d'un site BT inf. ou égal à 36 kVA	181,17€	217,40 €
533102	Séparation d'un site BT sup. à 36 kVA	181,17€	217,40 €
533103	Séparation d'un site HTA	264,10€	316,92 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

• La prestation est réalisée à une date convenue avec le demandeur, sachant qu'un délai minimum de 21 jours est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs

5431	SUPPRESSION DU RACCORDEMENT		
3.3.36	SOPPRESSION DO NACCONDEIVIENT		
	la rédaction de la proposition technique et financière correspondant aux la mise hors tension de l'installation et les travaux de suppression du	BT ≤ 36 kVA	X
		BT > 36 kVA	X
		НТА	Х
		Injection	Х
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
Déplacement d'u			
 Préparation d'une 	e proposition technique et financière		
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
• Le formulaire est	erroné ou incomplet		

	traintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure		
X DE LA	PRESTATION_		
IX DE LA Réf.	PRESTATION Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
		Prix H.T. 0,00 €	

Suppression du raccordement

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

5431

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

• Délai à convenir avec l'Utilisateur

5520	SYNCHRONISATION DU DISPOSITIF DE COMPTAGE		
3.3.33.1			
La prestation consiste, lorsque le dispositif de comptage est propriété de l'Utilisateur, à mettre à jour le calendrier du dispositif de comptage, programmer les changements d'heure légale (d'hiver/d'été) et mettre à l heure le matériel en cas de dérive Cette prestation est réalisée sur initiative du GRD, au cours des relèves périodiques du dispositif de comptage, ou lors d'un		BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	X
déplacement spécifique.			
		НТА	X
		Injection	
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMENT			
Intervention par téléprogr	ammation permet, la prestation est réalisée sans déplacement, par téléprogrammation.		
	les compteurs électroniques		
Déplacement d'uProgrammation d	n agent sur site Iu calendrier tarifaire		
Programmation ofMise à l'heure du	lu changement d'heure Eté / Hiver compteur		
Intervention sur site pour	les compteurs électromécaniques		
Mise à l'heure d'h	niver de l'horloge (Pas de changement d'heure pour ces équipements)		
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
Le formulaire est	erroné ou incomplet		

Synchronisation du dispositif de comptage

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Anomalie du dispositif de synchronisation
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

• Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur

Prestation annulée sans facturation

• Dérive temporelle du dispositif de comptage supérieure à 30 minutes par mois

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
552001	Montant annuel pour la synchronisation du dispositif de comptage (montant annuel)	26,23€	31,48 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

• Délai à convenir avec l'Utilisateur

5628	TRANSMISSION DE L'HISTORIQUE DES COURBES DE MESURE		
-	la récupération de la courbe de mesure au cours de l'année précédant la on des données à l'utilisateur, ou à un tiers autorisé par cet utilisateur, par	BT ≤ 36 kVA	
L'autorisation désignant le réseau de distribution lors	BT > 36 kVA		
	être demandée que pour une période au cours de laquelle la courbe de le dispositif de comptage de l'utilisateur et stockée.	НТА	Х
La prestation ne comprend	d pas l'adaptation du format de fichier selon les souhaits du demandeur.	Injection	х
		Soutirage	X
PRESTATIONS ELEMENT	FAIRES INCLUSES		
	n de la courbe de mesure sur une année calendaire onnées sous forme d'un fichier TEXTE ou XML (selon le standard du Distribute	eur)	
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
Le compteur n'estLe compteur n'enLe demandeur n'e	erroné ou incomplet t pas télérelevé registre pas de courbe de mesure est pas propriétaire des données de comptage, et n'est pas mandaté nnuelle de comptage appliquée au Point de Connexion ne correspond pas à	un compteur à co	ourbe de

Transmission de l'historique des courbes de mesure

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure
- Le compteur n'est pas communiquant

Prestation annulée sans facturation

• Les informations ne sont pas disponibles dans le Système d'Informations du Distributeur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
562801	Transmission historique Courbe de Charge à l'Utilisateur	0,00€	0,00€
562802	Transmission historique Courbe de Charge (Pour un tiers mandaté, lorsque l'Utilisateur acquitte la redevance comptage à courbe de charge)	0,00€	0,00€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

5731	TRANSMISSION DE L'HISTORIQUE DES INDEX		
	la récupération des index au cours de l'année précédant la demande et		
l'envoi des données à l'ut	ilisateur, ou au tiers autorisé par cet utilisateur, par courriel ou par courrier.	BT ≤ 36 kVA	Х
		BT > 36 kVA	Х
		НТА	Х
		Injection	Х
		Soutirage	х
PRESTATIONS ELEMEN	TAIRES INCLUSES		
 Elaboration d'un 	feuillet récapitulatif des index du point de livraison uillet par courriel, télécopie ou courrier postal.		
	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR : erroné ou incomplet		
 Le demandeur n' 	est pas mandaté par l'Utilisateur egistre des courbes de mesure		
·			

5731	Transmission de l'historique des index

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation annulée sans facturation

• Les informations ne sont pas disponibles dans le Système d'Informations du Distributeur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
573101	Transmission historique d'Index à l'Utilisateur	0,00€	0,00€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

5928	VERIFICATION DE LA CHAINE DE MESURES D'UN PDL HTA		
3.3.32.2	VERIFICATION DE LA CHAINE DE IVIESURES D'UN PDL HTA		
La prestation consiste à (courants et tensions), po préalable la séparation du	BT ≤ 36 kVA		
Les vérifications métrologientre les mesures au ser	BT > 36 kVA		
	condaire des réducteurs de mesures, et les données enregistrées par le des circuits de protection n'est pas comprise dans cette prestation.	НТА	Х
		Injection	Х
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
Déplacement d'uVérification visueReplombage des	lle de la chaine de mesures		
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
• Le formulaire est	erroné ou incomplet		

Vérification de la chaine de mesures d'un PDL HTA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- L'Utilisateur n'a pas consigné ses installations
- Une fois le poste sous tension, la charge est insuffisante pour effectuer la vérification de la cohérence métrologique
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

- Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur
- L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
592801	Vérification chaine de mesures	163,05€	195,66€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

6028			
	VERIFICATION DES PROTECTIONS HTA		
La prestation consiste en la vérification du réglage des protections HTA du point de livraison. Cette prestation ne concerne que les protections C13-100 des postes de livraison des Utilisateurs Consommateurs. Elle ne concerne pas la vérification de protections de découplage. La prestation ne comprend pas la remise en état du dispositif de protection, lorsque cela s'avère nécessaire.		BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	
		НТА	х
		Injection	х
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMEN	TAIRES INCLUSES	L	
 Calcul des seuils Déplacement d'u Vérification visue Relève du compt Réglage et Contro 	de protection ine équipe sur site elle des réglages des relais de protection eur ôle des protections C13-100, par injection au primaire		
	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR erroné ou incomplet		
C Le formulaire est			

Vérification des protections HTA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Accès impossible au poste de livraison
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

- Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur
- Mauvais état du poste de Livraison
- Présence d'indices visuels sur les réducteurs de mesure qui mettraient en doute la tenue de ces appareils aux courants injectés (Fissures, traces de brûlures, ...).

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
602801	Calcul des seuils de protections	173,05€	207,66 €
602802	Vérification Visuelle protections	157,32 €	188,78€
602803	Vérification des protections par injection	695,54€	834,65 €

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

6131	VERIFICATION INSTRUMENTEE DU COMPTEUR		
3.3.32.1			
La prestation consiste à la vérification métrologique du compteur avec installation puis dépose du matériel adéquat et la remise d'un constat métrologique			
		BT ≤ 36 kVA	Х
		BT > 36 kVA	Х
		НТА	Х
		Injection	Х
		Soutirage	Х

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

Installation de l'enregistreur

- Déplacement d'un agent sur site
- Installation d'un appareil de mesure en doublon avec le compteur existant.
- Relève du compteur

Dépose de l'enregistreur

- Déplacement d'un agent sur site
- Dépose de l'appareil de mesure
- Relève du compteur

Compte rendu des mesures

• Comparaison des données enregistrées par l'appareil de mesure et le compteur

PRESTATION REALISEE AVEC DES FRAIS COMPLEMENTAIRES

• Pour une Installation de production, dès lors qu'il est nécessaire d'isoler le dispositif de comptage des sources de tension, des frais complémentaires liés à la séparation du groupe de production seront appliqués en cas d'absence du dispositif de sectionnement conforme aux prescriptions de l'Art 536 de la norme NF C15-100 ou si celui-ci n'est pas accessible ou identifié

CAS OU LA DEMANDE DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR

• Le formulaire est erroné ou incomplet

Vérification instrumentée du compteur

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

- Indisponibilité de l'enregistreur
- Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

- Impossible de mettre hors tension le point de connexion BT inf. ou égal à 36 kVA
- Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

- L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation
- Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
613101	Si les mesures montrent que le compteur n'est plus dans sa classe de tolérance constructive, la prestation n'est pas facturée	0,00€	0,00€
613102	Vérification métrologique du compteur	279,63 €	335,56 €

- Si l'enregistreur est disponible, il est installé sous 10 jours Ouvrés
- Le délai d'établissement du compte rendu dépend de la durée de l'instrumentation, définie par le Distributeur.

VERIFICATION VISUELLE DU COMPTEUR BT INF. OU EGAL A 36	KVA	
La prestation consiste à la vérification visuelle du compteur d'un Point de Connexion BT ≤ 36 kVA, ainsi qu'au relevé des index.		
ex.	BT ≤ 36 kVA	Х
	BT > 36 kVA	
	НТА	
	Injection	Х
	Soutirage	Х
TAIRES INCLUSES		
un agent sur site elle du compteur (fonctionnement général, contrôle des paramètres) teur		
DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
t erroné ou incomplet		
	la vérification visuelle du compteur d'un Point de Connexion BT ≤ 36 kVA, ex. TAIRES INCLUSES Un agent sur site elle du compteur (fonctionnement général, contrôle des paramètres) teur	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA HTA Injection Soutirage TAIRES INCLUSES un agent sur site elle du compteur (fonctionnement général, contrôle des paramètres) teur

Vérification visuelle du compteur BT inf. ou égal à 36 kVA

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée sans facturation

• Contraintes d'exploitation assimilables à un cas de force majeure

Prestation reportée avec facturation d'un déplacement vain

• Panneau de comptage inaccessible ou encombré

Prestation annulée avec facturation d'un déplacement vain

- Refus de signature du Bon d'Intervention par l'Utilisateur
- L'Utilisateur s'oppose à la réalisation de la prestation

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
623101	Si le compteur présente une anomalie de fonctionnement qui n'est pas issue d'un acte de malveillance, la prestation n'est pas facturée	0,00€	0,00€
623102	Vérification visuelle compteur	30,98 €	37,18€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

Délai standard

6431	MISE EN PLACE D'UN TEST SUR MESURE D'INTEROPERABILITE	DES SYSTEMES	
3.4.15	D'INFORMATION		
plateforme de tests du s	éaliser une Proposition Technique et Financière pour la mise en place d'une système d'information du Distributeur et d'une assistance technique et de permettre au Fournisseur de réaliser des tests d'interopérabilité avec n.	BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	X X
		НТА	X
		Injection	Х
		Soutirage	Х
• Etude de faisabili			
	e proposition technique et financière		
CAS OU LA DEMANDE D	DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR		
	erroné ou incomplet a pas signé de contrat GRD-F avec le Distributeur		
• Le lournisseur il a	a pas signe de contrat GRD-r avec le distributeur		

6431	Mise en place d'un test sur mesure d'interopérabilité des systèmes d'information
CAS OU LA PRESTATION	N NE PEUT PAS ETRE REALISEE
Prestation reportée sans f	<u>acturation</u>
Le prestataire as	ssurant la maintenance et le développement du Système d'Information du Distributeur n'est pas

disponible

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
643101	L'établissement de la Proposition Technique et Financière n'est pas facturée.	0,00€	0,00€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

<u>Délai standard</u>

• 3 mois

6725	MISE A DISPOSITION HEBDOMADAIRE DE COURBES DE MESUF	RE AU PAS 30	
3.3.26	MINUTES		
La prestation consiste en le relevé et la mise à disposition hebdomadaire de la courbe de mesure au pas 30 minutes, avec correction éventuelle et validation de cette courbe, à l'utilisateur, ou au tiers autorisé par cet utilisateur. Cette prestation est accessible aux utilisateurs dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA et ne peut être demandée que dans les cas où le dispositif de comptage de l'utilisateur permet de mesurer la courbe de mesure.		BT ≤ 36 kVA BT > 36 kVA	X
comptage de l'utilisateur p	de mesurer la courbe de mesure.		
		НТА	
		Injection	Х
		Soutirage	Х
PRESTATIONS ELEMENT	TAIRES INCLUSES		
Autorisation de l'Utilisateu			
	ette prestation, l'Utilisateur autorise le GRD à programmer l'enregistremen r, et à utiliser celle-ci dans les différents mécanismes.	t de la courbe de	charge
Prestations réalisées			
Relève périodiquValidation des do	•		
Mode de publication			
	temps, la publication est réalisée par Mail. Dans le cas où le GRD mettrait à d a publication par Mail serait arrêtée.	lisposition les donr	nées sur
	PE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR erroné ou incomplet		
 Le compteur ne p 	permet pas l'enregistrement de la courbe de charge		
• Le compteur n'es	t pas communiquant		

6725 N	Mise à disposition hebdomadaire de courbes de mesure au pas 30 minutes
--------	--

Prestation reportée

• Anomalie dans la chaine de relève du compteur

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation annulée

• Anomalie dans l'adresse mail transmise

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
672501	La prestation n'est pas facturée	0,00€	0,00€

DELAIS DE REALISATION DE LA PRESTATION

• La courbe de mesure de la semaine S est mise à disposition en semaine S+1

6830 TRANSMISSION DE COURBES DE MESURE AU PAS 10 MINUTES	
3.3.27	
La prestation consiste en le relevé et la transmission récurrente (mensuelle, hebdomadaire ou quotidienne) de la courbe de mesure au pas 10 minutes, avec correction éventuelle et validation de cette courbe, à l'utilisateur, ou au tiers autorisé par cet utilisateur. BT ≤ 36 kVA	
Le gestionnaire de réseau public de distribution précise les modalités de transmission de la courbe de mesure. BT > 36 kVA	х
à 36 kVA et ne peut être demandée que dans les cas où le dispositif de comptage de l'utilisateur	х
permet de mesurer la courbe de mesure au pas 10 minutes. Injection	X
Soutirage	x
PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES	
Autorisation de l'Utilisateur	
 En demandant cette prestation, l'Utilisateur autorise le GRD à programmer l'enregistrement de la courbe de cha dans le compteur, et à utiliser celle-ci dans les différents mécanismes. 	rge
<u>Prestations réalisées</u>	
 Relève périodique du compteur Validation des données Publication de la courbe de charge au format TEXTE NORMALISE 	
Mode de publication	
 Dans un premier temps, la publication est réalisée par Mail. Dans le cas où le GRD mettrait à disposition les données un site Internet, la publication par Mail serait arrêtée. 	sur
CAS OU LA DEMANDE DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR	
 Le formulaire est erroné ou incomplet Le compteur ne permet pas l'enregistrement de la courbe de charge Le compteur n'est pas communiquant 	

6830	Transmission	de courbes de mesure au	pas 10 minutes
0000		40 0041 200 40 1110041 0 44	Pas = 0

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée

Anomalie dans la chaine de relève du compteur

Prestation annulée

• Anomalie dans l'adresse mail transmise

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
683001	La prestation mensuelle et hebdomadaire n'est pas facturée	0,00€	0,00€
683002	Prestation quotidienne	5,06 €	6,07 €

6900 3.3.42	PRESTATION ANNUELLE DE DECOMPTE		
Cette prestation est facturée, par point de comptage utilisé pour le calcul de décompte, augmentée des montants égaux à ceux prévus pour les composantes de gestion et de comptage dans le tarif d'utilisation d'un réseau public d'électricité dans le domaine HTA ou BT en vigueur.		HTA	X
		Injection	Х
		Soutirage	Х

PRESTATIONS ELEMENTAIRES INCLUSES

Convention de décompte

• Elaboration et gestion de la convention de service de décompte

Comptage

- Location et entretien du matériel de comptage (le cas échéant)
- Contrôle du matériel de comptage
- Relevé et exploitation des données du point de comptage en décompte
- Validation, correction et mise à disposition de ces données de comptage
- Profilage du point de comptage en décompte (le cas échéant)

Reconstitution des flux

- Calculs afin de reconstituer les flux du site hébergé
- Transmission des flux, après décompte, au responsable d'équilibre du site en décompte

CAS OU LA DEMANDE DE PRESTATION NE PEUT PAS ABOUTIR

• Convention de service de décompte non conclue

Prestation annuelle de décompte

CAS OU LA PRESTATION NE PEUT PAS ETRE REALISEE

Prestation reportée

- Anomalie dans la chaine de relève du compteur
- Non respect par le demandeur de ses obligations précisées dans la convention de raccordement et/ou dans la convention de décompte

Prestation annulée

• Anomalie dans l'adresse mail transmise

PRIX DE LA PRESTATION

Réf.	Variante	Prix H.T.	Prix T.T.C. (TVA 20,0 %)
069001	Hébergeur et client en décompte avec un compteur à courbe et charge	17,98€	21,58€
069002	Hébergeur avec un compteur à courbe de charge et client en décompte avec un compteur à index (HTA et BT>36 kVA)	232,56€	279,07 €
069003	Hébergeur avec un compteur à courbe de charge et client en décompte avec un compteur à index (BT< ou égal à 36 kVA)	131,16€	157,39 €
069004	Hébergeur avec un compteur à index et client en décompte avec un compteur à courbe de charge (HTA et BT>36 kVA)	373,92€	448,70 €
069005	Hébergeur et client en décompte avec un compteur à index (HTA et BT>36 kVA)	588,75€	706,50 €
069006	Hébergeur et client en décompte avec un compteur à index (BT< ou égal à 36 kVA)	474,84€	569,81 €

- La fréquence minimale de transmission des courbes de mesure est mensuelle
- La fréquence minimale de transmission des index est mensuelle en HTA et BT>36 kVA et semestrielle en BT< ou égal à 36 Kva